

Etats financiers consolidés

Groupe OFI PEC

Arrêtés au 31 décembre 2007

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

Société en commandite par actions

au capital de 59 175 800 €

1 rue Vernier

75 017 PARIS

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région
parisienne et membre de la Compagnie

régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

100, rue de Courcelles

75017 Paris

**Etats financiers consolidés arrêtés au
31 décembre 2007**

SOMMAIRE

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT	7
3	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	8
4	ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES AU COURS DE LA PERIODE.....	9
5	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	10
5.1	Présentation du Groupe et faits marquants.....	10
5.1.1	Présentation du Groupe	10
5.1.2	Comparabilité des comptes consolidés.....	10
5.1.3	Événements significatifs survenus au cours de l'exercice.....	11
5.1.4	Impact de la crise financière sur le Groupe	12
5.2	Méthodes et principes comptables	13
5.2.1	Bases de préparation.....	14
5.2.2	Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs.....	15
5.2.3	Périmètre et méthodes de consolidation	15
5.2.4	Présentation des états financiers.....	18
5.2.5	Regroupements d'entreprises	18
5.2.6	Immobilisations incorporelles	19
5.2.7	Immobilisations corporelles	20
5.2.8	Test de perte de valeur des actifs immobilisés	20
5.2.9	Stocks	21
5.2.10	Actifs financiers et Passifs financiers	21
5.2.11	Impôts sur le résultat.....	26
5.2.12	Provisions	27
5.2.13	Provisions pour retraite et avantages assimilés.....	27
5.2.14	Modalités de calcul du résultat par actions	28
5.2.15	Produits des activités ordinaires	28
5.2.16	Autres produits de l'activité.....	29
5.2.17	Coûts d'emprunt	29
5.2.18	Information sectorielle.....	29
5.3	Evolution du périmètre de consolidation en 2007.....	30
5.3.1	Créations et acquisitions.....	30
5.3.2	Affectation du goodwill aux UGT.....	35
5.3.3	Cessions.....	35

5.4	Notes sur le bilan	36
5.4.1	Actifs non courants.....	36
5.4.2	Actifs courants.....	39
5.4.3	Capitaux propres.....	42
5.4.4	Passifs non courants	44
5.4.5	Passifs courants	47
5.4.6	Instruments financiers	48
5.5	Notes sur le compte de résultat	51
5.5.1	Revenus des activités ordinaires.....	51
5.5.2	Autres produits et charges de l'activité	51
5.5.3	Autres achats et charges externes	52
5.5.4	Autres charges et produits opérationnels.....	52
5.5.5	Coût de l'endettement financier net.....	52
5.5.6	Autres produits et charges financiers.....	53
5.5.7	Impôt sur les bénéfices	53
5.6	Information sectorielle.....	55
5.7	Politique de gestion des risques.....	57
5.7.1	Les risques liés aux placements sur les marchés financiers.....	57
5.7.2	Les risques liés à l'activité d'investissement en titres non cotés	57
5.7.3	Analyse de sensibilité : portefeuille de Private Equity - Participations minoritaires.....	58
5.7.4	Le risque de règlement	58
5.7.5	Le risque de liquidité.....	58
5.7.6	Le risque de taux	59
5.7.7	Le risque de crédit	60
5.7.8	Le risque de Change	61
5.8	Engagements hors bilan.....	62
5.8.1	Locations financement.....	62
5.8.2	Autres engagements	62
5.8.3	Parties liées.....	63
5.8.4	Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux.....	64
5.9	Synthèse processus de valorisation	66
5.9.1	Introduction	66
5.9.2	Valorisation des investissements non cotés	66
5.9.3	Valorisation intrinsèque des entités économiques non cotées	66
5.9.4	Valorisation des titres détenus dans les entités économiques non cotées	68
5.9.5	Valorisation des investissements cotés ou des investissements dans des entités placées en titres cotés	69
5.10	Evénements postérieurs à la clôture	70
6	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	71

6.1	Compte de résultat Pro Forma.....	72
6.2	Notes annexes au compte de résultat Pro Forma.....	73
6.2.1	Informations utilisées pour l'établissement du compte de résultat pro forma	73
6.2.2	Principes comptables.....	73
6.2.3	Conventions d'établissement du compte de résultat pro forma	73

1 Bilan consolidé

En Milliers d'Euros

		31/12/2007	31/12/2006
ACTIF			
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	Note 5.4.1.1	101 414	
Autres immobilisations incorporelles	Note 5.4.1.2	68 474	
Immobilisations corporelles	Note 5.4.1.3	15 992	
Actifs financiers en juste valeur par résultat	Note 5.4.1.4	18 023	24 017
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 5.4.1.4		15 239
Autres actifs financiers	Note 5.4.1.4	1 592	
Participations mises en équivalence	Note 5.4.1.5	1 143	
Impôts différés actifs	Note 5.5.7	10 392	
Total des actifs non courants		217 030	39 256
Actifs courants			
Stocks	Note 5.4.2.1	22 194	
Créances Clients	Note 5.4.2.2	23 454	
Autres créances	Note 5.4.2.3	6 160	691
Créance d'impôt sociétés	Note 5.5.7	1 923	865
Actifs financiers en juste valeur par résultat	Note 5.4.2.4	38 325	15 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 5.4.2.5	13 267	63
Total des actifs courants		105 323	16 720
Actifs destinés à être cédés	Note 5.4.2.6	376	994
TOTAL ACTIF		322 729	56 970

		31/12/2007	31/12/2006
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital		59 176	25 000
Réserves Groupe		40 116	18 611
Gains et pertes latents sur instruments financiers			3 278
Résultat Groupe		4 010	8 478
Capitaux propres - Attribuable au Groupe		103 302	55 367
Intérêts minoritaires		2 457	
Total Capitaux propres	Note 5.4.3	105 759	55 367
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières long terme	Note 5.4.4.1	137 062	
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 5.4.4.3	2 253	
Autres provisions pour risques et charges	Note 5.4.4.4	1 179	
Autres passifs financiers non courant	Note 5.4.4.5	2 163	
Impôts différés passifs	Note 5.5.7	29 148	691
Total Passifs non courants		171 805	691
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières court terme	Note 5.4.4.1	9 046	
Provisions pour risques et charges	Note 5.4.4.4	199	
Dettes fournisseurs	Note 5.4.5.2	18 271	883
Dettes d'impôt sociétés	Note 5.5.7	71	13
Autres dettes et passifs courants	Note 5.4.5.3	17 578	16
Total Passifs courants		45 165	912
TOTAL PASSIF		322 729	56 970

2 Compte de résultat

En Milliers d'Euros

		31/12/2007	31/12/2006
REVENUS DES ACTIVITES ORDINAIRES	Note 5.5.1	52 830	-
Autres produits de l'activité	Note 5.5.2	10 809	12 093
Production stockée		(1 428)	
Charges de personnel		(14 319)	
Autres achats et charges externes	Note 5.5.3	(33 730)	(1 362)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(1 462)	
Impôts taxes et versements assimilés		(676)	(101)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		12 024	10 630
Autres produits et charges opérationnels	Note 5.5.4	(2 035)	(510)
RESULTAT OPERATIONNEL		9 989	10 120
Coût de l'endettement financier net	Note 5.5.5	(5 495)	(233)
Autres produits et charges financiers	Note 5.5.6	(601)	
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 5.4.1.5	43	
Impôts sur les résultats	Note 5.5.7	(930)	(1 409)
RESULTAT		3 006	8 478
* Attribuable au groupe		4 010	8 478
* Attribuable aux minoritaires		(1 004)	0
* Résultat net par action	Note 5.4.3.3	0,68	33,91
* Résultat net dilué par action	Note 5.4.3.3	0,68	33,91

3 Tableau de flux de trésorerie

En Milliers d'Euros

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net consolidé	3 006	8 478
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 401	
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(3 434)	(3 058)
Plus et moins values de cession	(6 152)	(7 331)
Autres produits et charges calculées	2 655	(72)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(2 524)	(1 983)
Coût de l'endettement financier net	5 495	232
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	930	1 409
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	3 901	(342)
Impôts versés	(706)	(3 456)
Variation du besoin en fonds de roulement	113	(422)
Flux net de trésorerie liés à l'activité	3 308	(4 220)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 586)	(1)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	48	
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	(210 810)	(70 149)
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	206 113	74 865
Incidence variations de périmètre	(146 730)	4 501
Autres flux issus des opérations d'investissements	(462)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(153 427)	9 216
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice aux actionnaires de la société mère	(3 000)	(800)
Souscriptions d'emprunts nettes de frais	132 648	
Remboursement d'emprunts	(34 929)	(4 602)
Intérêts financiers nets versés	(3 858)	(91)
Augmentation de capital nette de frais	68 168	
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	159 029	(5 493)
Incidence de change	(112)	
Variation nette de trésorerie et équivalents trésorerie	8 798	(497)
Trésorerie et équivalents trésorerie à l'ouverture de la période	63	560
Trésorerie et équivalents trésorerie à la clôture de la période	Note 5.4.2.5 8 861	63

4 Etat des produits et charges comptabilisés au cours de la période

En milliers d'Euros

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Gains (pertes) avant impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur :		
- des actifs financiers disponibles à la vente	(4 111)	(4 871)
Effet d'impôt	832	(103)
Ecart actuariels	(692)	
Ecart de conversion	(2 057)	
Produits et charges directement enregistrés en capitaux propres	(6 028)	(4 974)
Résultat de l'exercice	3 006	8 478
Total des produits et charges reconnus sur la période	(3 022)	3 504
* Attribuables au groupe	(688)	3 504
* Attribuables aux minoritaires	(2 334)	-

5 Notes annexes aux comptes consolidés

5.1 Présentation du Groupe et faits marquants

5.1.1 Présentation du Groupe

OFI Private Equity Capital SCA (OFI PEC) est une société en commandite par actions de droit français qui est domiciliée 1 rue Vernier à Paris (75 017), en France.

Elle exerce une activité principale de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières non cotées.

Les états financiers consolidés du Groupe OFI PEC pour l'arrêté au 31 décembre 2007 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

Les comptes consolidés du Groupe ont été examinés par le Conseil de surveillance du 25 avril 2008.

Le Groupe OFI PEC fait partie de la consolidation intermédiaire effectuée au 31/12/2007 en France en normes IFRS par la MACIF 2-4 rue Pied de Fond à NIORT (79).

5.1.2 Comparabilité des comptes consolidés

OFI Private Equity Capital est une société d'investissement dans le private equity en France. Sa stratégie d'investissement, mise en place depuis septembre 2005, lui a permis de prendre des participations majoritaires dans plusieurs investissements au cours de l'année 2007, notamment depuis l'accroissement de ses ressources financières grâce à la réalisation de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2007.

Cette stratégie d'investissement et la réalisation d'investissements majoritaires a eu un impact significatif sur les comptes consolidés de la Société en 2007, avec l'entrée dans le périmètre de consolidation de quatre sociétés opérationnelles, avec des activités et des présentations de comptes très différentes d'une société d'investissement. Au 31 décembre 2007, les états financiers consolidés du Groupe OFI Private Equity Capital comprennent la société mère, OFI Private Equity Capital, le FCPR OFI PEC 1 créé le 24 mai 2007, ainsi que les sociétés opérationnelles suivantes dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement (les "Filiales") :

- Siem Supranite à partir du 23 avril 2007 ;
- IMV Technologies à partir du 7 juin 2007 ;
- Groupe Grand Sud (Soho) à partir du 17 octobre 2007 ; et
- The Flexitallic Group, Inc. à partir du 30 octobre 2007.

Les comptes consolidés de la Société rassemble donc également les activités opérationnelles de toutes les Filiales à partir de leur entrée dans le périmètre du Groupe.

La comparaison des comptes consolidés avec les comptes de l'exercice précédent fait donc ressortir des différences très significatives dues au nouveau périmètre de consolidation.

5.1.3 Événements significatifs survenus au cours de l'exercice

FORMEZZ SAS, filiale à 100 % d'OFI PEC, créée le 9 octobre 2006, avec pour objet la prise de participation en fonds propres et/ou quasi fonds propres dans toutes sociétés petites ou moyennes, a fait l'objet, suivant décision de l'associé unique du 16 mars 2007, d'une transmission universelle de patrimoine à OFI PEC.

La SCA OFI Private Equity Capital a réalisé le 3 juillet 2007, avec date de règlement livraison le 6 juillet 2007, une augmentation de capital de 56 390 K€ avant imputation des frais liés à l'opération sur la prime d'émission pour un montant de 2 589 K€ nets d'impôt (soit une prime d'émission nette de frais de 19 624 K€).

La SCA OFI Private Equity Capital a souscrit un engagement de 115 M€ dans le Fonds Commun de Placement à Risques OFI PEC 1 (parts « A » d'un euro de valeur nominale) dont 44,5 M€ d'engagement non libéré au 31/12/2007.

Une convention d'apport a été signée le 31 mai 2007 entre la SCA OFI Private Equity Capital et le FCPR OFI PEC 1. Les titres apportés par la SCA OFI Private Equity Capital au FCPR OFI PEC 1 sont les suivants : FINANCIERE DE SIAM, AXSON, BERTRAND RESTAURATION, BFR INVESTISSEMENT, LDC FINANCE, MSH, AUTOESCAPE et le Contrat de Liquidité AUTOESCAPE. En contrepartie, l'apport a été rémunéré par l'émission de 25.718.454 parts A, émises par le FCPR OFI PEC 1 et attribuées en totalité à la SCA OFI Private Equity Capital.

L'introduction en bourse d'AUTO ESCAPE le 29 janvier 2007 a permis au Groupe de récupérer la totalité de son investissement tout en restant actionnaire de cette société à hauteur de 15,12 % du capital social après l'introduction en bourse. L'introduction a été réalisée au cours de 5,53 € pour un prix de revient de 1 €. Par ailleurs, une provision concernant la rétrocession aux managers d'AUTOESCAPE liée à la plus-value potentielle, a été comptabilisée pour 887 K€.

Au cours de l'exercice précédent, la société a cédé l'intégralité des parts de la société ID SERVICES.

La société ID SERVICES détenait la quasi-totalité du capital social de la SCI Mendès France qui détenait elle-même un bien immobilier. En plus, du montant principal arrêté sur la cession des parts sociales, un complément de prix restait à percevoir concernant ce bien immobilier.

La cession du bien immobilier a eu lieu en date du 4 octobre 2007 et la SCA OFI Private Equity Capital a perçu un complément de prix de 64 K€ le 9 janvier 2008. Ce complément de prix a été comptabilisé en autres produits et charges opérationnels sur l'exercice 2007.

Le Groupe a réalisé le 7 juin 2007 l'acquisition de 77 % du capital d'IMV Technologies, notamment à travers les holdings de reprise Financière Aigle 1 et Financière Aigle 2, avec pour objectif d'acquérir les titres restant dans le cadre d'une offre publique et de faire un retrait de la cote de la société IMV Technologies. Le montant investi post syndication est de 16,7 M€. IMV Technologies est le leader mondial pour la conception, la fabrication et la commercialisation de matériel concernant l'insémination artificielle animale. Suite à l'acquisition du bloc majoritaire dans la société IMV Technologies, une OPA simplifiée a été lancée le 10 juillet 2007 pour racheter les actions restant dans le public. Au cours de cette OPA, Financière Aigle 2 a acquis 235 631 actions d'IMV Technologies et a procédé au retrait de la cote le 13 septembre 2007. Au 31 décembre 2007, Financière Aigle 2 détient 100 % des actions d'IMV Technologies.

Par ailleurs, la société IMV Technologies a acquis en date du 21 décembre 2007 l'intégralité du capital de la société de droit italien CIE PLAST Srl. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de développement d'IMV Technologies.

Le 17 octobre 2007, le Groupe a acquis 99,67 % du capital du Groupe Grand Sud (propriétaire de l'enseigne SOHO) par l'intermédiaire de la holding Financière Fiméga créée à cet effet. Le Groupe détient 59,53 % de cette holding. Le montant de l'investissement s'élève à 11,4 M€ financé par une combinaison de fonds propres et de dette mezzanine. La chaîne de distribution spécialisée SOHO est une enseigne leader en France sur le produit du cadeau (gadgets et produits humoristiques).

Le 29 octobre 2007, le Groupe, à travers la holding de reprise FGI Acquisition Corp., a acquis 100 % de la société américaine The Flexitall Group, Inc. Le montant investi par OFI PEC dans le cadre de cette reprise s'élève à 13,5 M€. FLEXITALLIC conçoit, produit et distribue une large gamme de solutions industrielles d'étanchéité à destination des raffineries, usines chimiques et pétrochimiques. Le Groupe, déjà actionnaire de référence de la société SIEM SUPRANITE, crée ainsi un groupe mondial dans les solutions d'étanchéité industrielle. L'investissement a été réalisé dans la holding de reprise Financière de Siam, créée pour l'acquisition initiale de Siem Supranite.

5.1.4 Impact de la crise financière sur le Groupe

L'industrie du private equity au niveau mondial a été affectée par la crise des marchés financiers qui s'est manifestée pendant l'été 2007. Suite à la crise des « sub-prime mortgages » aux États-Unis début 2007, les investisseurs en CDO et CLO ont fortement réduit leur activité sur le marché de la syndication bancaire, les banques prêteuses conservant en conséquence des niveaux d'exposition sur des opérations de LBO trop importants. Un certain nombre d'opérations de LBO n'ont pu être syndiquées ou vendues aux investisseurs par les banques ; ce qui a contraint certaines d'entre elles à réduire fortement ou arrêter leur participation à de nouvelles opérations de LBO en attendant d'avoir syndiqué ou vendu les opérations restant dans leur portefeuille.

Cependant, la Société estime que des financements bancaires sur des opérations de small cap,

qui correspondent à sa stratégie d'investissement peuvent encore être obtenus car il existe suffisamment de banques régionales et autres établissements financiers n'ayant pas participé ou ayant peu été affectés par la crise de « sub-prime ».

La Société a, en effet, pu réaliser plusieurs investissements à effet de levier au cours de l'exercice et en particulier pendant le deuxième semestre. Actuellement, la société instruit plusieurs dossiers d'investissements de private equity et ne rencontre aucune difficulté particulière pour mettre en place des financements bancaires en ligne avec ses standards habituels.

Compte tenu de ce contexte de marché, et en ce qui concerne OFI Private Equity Capital sur l'exercice 2007, il est également important de noter que la Société :

- n'a aucune obligation bancaire à son actif
- n'a aucun investissement en CDO, CLO ABS ou autre instrument dérivé complexe
- n'a aucun investissement en matière de "subprime"

Par ailleurs, les méthodes d'évaluations retenues pour les sociétés non cotées qui sont décrites à la section 5.9 n'ont pas été modifiées.

5.2 Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 du Groupe OFI PEC sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié par l'IASB au 31 décembre 2007.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2006 à l'exception des normes et interprétations suivantes qui ont été appliquées à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les normes et amendements à des normes existantes, et les interprétations émises par l'IFRIC, tels que listés ci-après, qui ont été adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007, sont les suivants :

- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers », annexes sur le capital, tous deux d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2007 ont seulement une incidence sur les notes annexes aux états financiers. Les informations additionnelles requises sont présentées dans les états financiers annuels 2007 et n'ont pas d'impact sur la situation financière et la performance ;

- IFRIC 7 « Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mars 2006 clarifie les dispositions d'IAS 29 et n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC 8 « Champs d'application d'IFRS 2 », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mai 2006 n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC 9 « Réexamen des dérivés incorporés », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juin 2006 n'a pas d'impact sur les états financiers présentés ;
- IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et pertes de valeur » d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} novembre 2006 traite de l'interaction entre les exigences posées par IAS 34, d'une part, et la comptabilisation des pertes de valeur affectant le goodwill (IAS 36) et certains actifs financiers (IAS 39), d'autre part, ainsi que de l'incidence de cette interaction sur les états financiers intermédiaires et annuels suivants. Elle n'a pas d'impact sur les états financiers présentés.

Le Groupe a également adopté par anticipation la norme IFRS suivante :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », d'application obligatoire au 1er janvier 2009 ; Cette norme requiert la présentation d'informations sur les secteurs d'activité opérationnels du Groupe, et a remplacé les dispositions relatives à la détermination des secteurs de premier niveau et de second niveau. Des informations complémentaires, relatives à chacun de ces secteurs, incluant une information comparative révisée, sont présentées en Note 5.6.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne) :

- Amendements à IAS 23 « Coûts d'emprunt » d'application obligatoire le 1er janvier 2009 ;
- IFRIC 11 « Actions propres et transactions intragroupe », d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 1er mars 2007 ;
- IFRIC 12 « Concessions de services », applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2008 ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation clients » applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er juillet 2008 ;
- IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum » applicable pour les exercices ouverts postérieurement au 1er janvier 2008.

Le groupe mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

5.2.1 Bases de préparation

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers est l'euro. Tous les états financiers présentés sont arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers évalués en juste valeur par résultat et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

5.2.2 Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la valorisation des instruments financiers non cotés et la dépréciation des actifs. La note 5.9 expose les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers.

5.2.3 Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ou lorsque le Groupe détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ; ou
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Dans le cadre de son activité de capital investissement, le Groupe est amené à exercer une influence notable sur certaines sociétés. Conformément à la norme IAS 28, ces titres ont été exclus du périmètre de consolidation et classés en instruments financiers en juste valeur par résultat. Ce traitement est appliqué à l'ensemble du portefeuille de titres de l'activité de capital investissement détenu par le Groupe.

Flexitallic détient une participation de 49 % dans une société mexicaine. Flexitallic exerce une influence notable et cette participation est consolidée par mise en équivalence.

Toutes les transactions et soldes intra-groupe significatifs sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales

Les comptes des sociétés SIEM Supranite, MRO et Induseal GmbH intégrés dans les comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2007, sont des comptes arrêtés au 31 octobre 2007 pour les besoins de la consolidation. Les comptes sociaux de ces sociétés font l'objet d'un arrêté annuel au 31 juillet.

Société	Pays	Siège social	Méthode	% Contrôle 2007	% Intérêts 2007	Entrée / Sortie périètre
OFI Private Equity Capital	France	Paris	Société mère			
FCPR OFI PEC 1	France	Paris	IG	99,75%	99,75%	Création Mai-2007
<i>Sous palier SIEM - Flexitallic</i>						
FINANCIERE DE SIAM	France	Paris	IG	50,72%	50,59%	Entrée Mai- 2007
SIEM SUPRANITE	France	Paris	IG	100,00%	50,59%	Entrée Mai- 2007
MRO	France	ND de Granvenchon	IG	100,00%	50,59%	Entrée Mai- 2007
INDUSEAL GMBH	Allemagne	Hilden	IG	100,00%	50,59%	Entrée Mai- 2007
BG2	France	Paris	IG	100,00%	50,59%	Entrée Mai- 2007
FGI ACQUISITION CORP.	Etats-Unis	Delaware	IG	100,00%	50,59%	Entrée Oct- 2007
FLEXITALLIC	Etats-Unis	Houston	IG	100,00%	50,59%	Entrée Oct- 2007
EQUITER S.A. de C.V.	Mexique	Mexico	MEE	49,00%	24,79%	Entrée Oct- 2007
<i>Sous palier IMV Technologies</i>						
FINANCIERE AIGLE 1	France	L'Aigle	IG	70,99%	70,81%	Entrée Mai- 2007
FINANCIERE AIGLE 2	France	L'Aigle	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
IMV Technologies	France	L'Aigle	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
Cryo Bio System	France	L'Aigle	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
IMV Technologies Italia Srl	Italie	Piacenza	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
IMV International Corporation	Etats-Unis	Mineapolis Gurgaon -	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
IMV India Private Limited	Inde	Haryana	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
Bio Vet SAS	France	Quebriac	IG	100,00%	70,81%	Entrée Mai- 2007
Cie Plast Srl	Italie	Bibbiano	IG	100,00%	70,81%	Entrée Déc- 2007
<i>Sous palier SOHO</i>						
FINANCIERE FIMEGA	France	Marseille	IG	59,53%	59,39%	Entrée Oct- 2007
GROUPE GRAND SUD	France	Marseille	IG	99,67%	59,19%	Entrée Oct- 2007
SOHO France	France	Marseille	IG	99,97%	59,17%	Entrée Oct- 2007
Groupe Sud Diffusion	France	Marseille	IG	100,00%	59,19%	Entrée Oct- 2007
SOHO Concept	France	Marseille	IG	100,00%	59,17%	Entrée Oct- 2007
SOHO Diffusion	France	Marseille	IG	100,00%	59,19%	Entrée Oct- 2007

5.2.4 Présentation des états financiers

Le groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Le groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant (les instruments financiers des entités non cotées et non consolidées sont classés en actifs financiers non courants).
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

5.2.5 Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode dite de l'acquisition, qui consiste à évaluer les actifs, passifs et les passifs éventuels de la société acquise à la juste valeur.

L'écart entre le coût d'acquisition (incluant les frais annexes d'acquisition pour leur valeur avant impôt) des actifs apportés ou des actions acquises et la part de l'acquéreur dans les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date d'acquisition est constaté sous la rubrique « Goodwill » (écart d'acquisition) dans les actifs non courants du Groupe.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les textes actuels, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle est enregistrée en écart d'acquisition.

Les goodwill peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements de juste valeur sont enregistrés en résultat.

5.2.6 Immobilisations incorporelles

5.2.6.1 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand les événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les goodwill sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au groupe d'UGT susceptible de bénéficier des synergies des regroupements effectués.

Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

Ces pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et sont irréversibles.

La présentation des goodwill comptabilisés lors des différentes acquisitions est effectuée en note 5.3.1.

5.2.6.2 Les autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels	1 - 4 ans
Brevets et licences	10 - 15 ans
Marques	15 - 25 ans
Relations clients	30 - 35 ans

Les marques et relations clients sont principalement rattachées à l'activité de Flexitallic.

Frais de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;

- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Les frais de développement d'IMV Technologies ne sont pas immobilisés car les projets de développement sur lesquels travaille cette filiale ne remplissent pas les critères de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles »

5.2.7 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les dépenses d'immobilisations corporelles du Groupe sont reconnues à l'actif lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe ;
- les coûts de cet actif peuvent être évalués de façon fiable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions	10 - 25 ans
Agencements et aménagements terrains	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	3 - 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Autres immobilisations	3 - 5 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui a pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Les autres contrats de location pour lesquels le bailleur conserve de manière substantielle les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat.

5.2.8 Test de perte de valeur des actifs immobilisés

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Aucune perte de valeur n'est à constater sur l'exercice.

5.2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût comprend le coût des matières premières, marchandises et autres approvisionnements et le cas échéant les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux que l'on peut raisonnablement rattacher à la production.

5.2.10 Actifs financiers et Passifs financiers

Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente d'actif. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont inscrits au bilan à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif (sauf pour les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

5.2.10.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille des sociétés non consolidées relevant de l'activité de capital investissement sont classés dans la catégorie des actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat en actifs non courants.

Les participations détenues dans ces sociétés sont toutes inférieures à 50 %.

Leur juste valeur à la clôture de l'exercice est déterminée selon la méthodologie présentée en Note 5.9.2.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction (Valeurs mobilières de placement) acquis dans le but de dégager des profits à court terme sont également évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat selon la méthodologie présentée en Note 5.9.3.

La variation de juste valeur de l'ensemble de ces titres est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « Autres produits de l'activité ».

5.2.10.2 *Actifs financiers disponibles à la vente*

Les titres de participation des sociétés non consolidées relevant de l'activité de placement sont classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

Leur juste valeur à la clôture de l'exercice est déterminée selon la méthodologie présentée en Note 5.9.3.

La variation de juste valeur de ces titres est enregistrée pour son montant net d'impôts différés dans les capitaux propres sur la ligne « Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ».

En cas de dépréciation, la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition, et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transférée des capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur

5.2.10.3 *Prêts*

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Une dépréciation est constatée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

5.2.10.4 *Créances clients et autres créances courantes*

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client et lorsqu'il existe une indication objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

5.2.10.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les instruments sont, selon IAS 39, évalués à la juste valeur à chaque clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

5.2.10.6 Actifs non courants destinés à être cédés

Les actifs non courants (ou groupe destiné à être cédé) sont classés comme « détenus en vue de la vente » dès lors que leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont disponibles en vue de leur vente immédiate et que celle-ci est hautement probable.

Les actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) comptabilisés à la juste valeur dont les variations sont enregistrées au résultat et classés comme « détenus en vue de la vente » sont exclus des dispositions en matière d'évaluation de la norme IFRS 5. Les actifs financiers entrant dans cette catégorie restent donc évalués selon les dispositions d'IAS 39.

5.2.10.7 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

Leur classement en éléments courants et non courants dépend de leurs dates d'échéance à la clôture de la période présentée.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Un échange entre le Groupe et un prêteur existant d'instruments d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en est de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en résultat.

5.2.10.8 OBSA

Selon la norme IAS 32, un instrument financier ou ses différentes composantes doivent être classés lors de la comptabilisation initiale en tant que passif ou capitaux propres conformément à la substance de l'accord contractuel.

Après analyse, les obligations à bons de souscription d'action (OBSA) Juniors et Seniors, émises par Financière de SIAM en octobre 2007 pour un montant total de 20,2 millions d'euros (dont 5 M€ souscrites par le Groupe) sont présentées en totalité en dettes. En effet, le taux servi sur les OBSA est très proche du taux de marché d'une dette émise dans les mêmes termes et conditions hors bons de souscription attachés.

La valeur des bons de souscription d'action attachés a donc été considérée comme nulle au 31 décembre 2007.

Les OBSA Junior 1 émises en octobre 2007 pour un montant total de 10,5 millions d'euros remplacent les OBSA émises en octobre 2006 pour 9,8 millions d'euros (dont 4,5 M€ souscrites par le Groupe). Cette renégociation de dette a été traitée comme une décomptabilisation de l'ancienne dette dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2007. Les frais afférents à cette renégociation ont été comptabilisés en charges de l'exercice.

Les coûts de montage de l'opération d'émission d'OBSA en octobre 2007 ont été déduits du montant de l'émission. Ils sont rapportés au compte de résultat consolidé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.2.10.9 OCA

Selon la norme IAS 32, un instrument financier ou ses différentes composantes doivent être classés lors de la comptabilisation initiale en tant que passif ou capitaux propres conformément à la substance de l'accord contractuel

Après analyse, les obligations convertibles en actions (OCA), émises par Financière Aigle 1 en juin 2007 pour un montant total de 5,7 millions d'euros (dont 5 M€ souscrites par le Groupe) sont présentées en totalité en dettes. En effet, le taux servi sur les OCA est très proche du taux de marché d'une dette émise dans les mêmes termes et conditions, hors option de conversion attachée.

Il en est de même pour les OCA émises par la Financière Fiméga le 17 octobre 2007 pour 1,1 M€

5.2.10.10 ORABSA

En octobre 2007, la société Financière de Siam a émis 1 253 100 Obligations Remboursables en Actions à Bon de Souscription d'Actions (ORABSA) d'une valeur nominale d'un euro. La durée de l'émission est de 7 années et les ORABSA ne produisent pas d'intérêt sur la période.

En raison d'un processus de conversion en ABSA obligatoire (pas de possibilité de remboursement en numéraire) et de l'absence d'autres rémunérations (pas d'intérêt), les ORABSA ont été classées en totalité dans les capitaux propres.

5.2.10.11 ABSA

Les BSA attachés aux actions émises sont une vente d'option d'achat sur actions propres. Le traitement comptable dépend ou non de la qualification du BSA d'instrument de capitaux propres ou de dérivé passif.

Pour pouvoir être qualifié d'instrument de capitaux propres au regard d'IAS 32, l'instrument ne doit pouvoir se dénouer que par l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier. En ce qui concerne les options sur titres consolidés, seules celles qui portent sur des titres de filiales consolidées par intégration globale sont qualifiables d'instruments de capitaux propres.

Dans ce cadre, les BSA rattachés aux actions émises par la Financière Fiméga le 17 octobre 07 pour 2,5 M€ ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres (dénouement par la remise physique d'un nombre variable d'actions). Ils ont donc été comptabilisés comme des dérivés passifs lors de l'émission et enregistrés à leur juste valeur. Leur variation de juste valeur sera comptabilisée en résultat.

Le 26 octobre 2007, Financière de Siam a émis 547 654 ABSA, dont 112 339 ont été souscrites par le FCPR OFI PEC 1. Les BSA ne pouvant se dénouer que par l'échange d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie, ils ont été qualifiés d'instruments de capitaux propres au sein de Financière de SIAM.

OFI PEC s'est engagé dès l'achat des ABSA à les céder à différents managers du Groupe Financière de Siam. Ces ABSA, portées par le FCPR OFI PEC 1, doivent être cédées avant le 26 avril 2008. La majeure partie de ces ABSA (98 778) ont été cédées aux managers en janvier et février 2008 à leur prix d'émission. En conséquence, les ABSA détenues par le Groupe à la clôture de l'exercice ont été classées en actifs destinés à être cédés.

Dans la mesure où ces instruments ont été en partie attribués à des membres du personnel du Groupe, une analyse a été menée afin de savoir si ces instruments entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2. En effet, IFRS 2 s'applique notamment à toutes les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, par lesquelles l'entité reçoit des biens ou des services en contrepartie des ses instruments de capitaux propres. L'ensemble des instruments ayant été émis à leur juste valeur, aucun avantage particulier n'est accordé aux salariés et aucune charge complémentaire n'a été comptabilisée.

5.2.10.12 Autres dettes et passifs financiers

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un

gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

5.2.10.13 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture, soit dans une relation de juste valeur, soit des flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux d'intérêt ou de change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des éléments couverts.

Au 31 décembre 2007, aucun des instruments dérivés du Groupe n'a été qualifié d'instrument de couverture.

5.2.11 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilantielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les écritures spécifiques de consolidation donnent également lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

5.2.12 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif. L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en résultat financier.

Aucune actualisation des provisions n'est nécessaire et n'a donc été pratiquée par le Groupe au 31 décembre 2007.

5.2.13 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer dans le cadre d'un régime à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser au salarié les montants qui lui sont dus. De ce fait, une fois les cotisations payées, aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

Ces cotisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture. Les actifs du régime destinés à couvrir les obligations futures sont uniquement présents au sein de Flexitallic.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres.

5.2.14 Modalités de calcul du résultat par actions

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du résultat net de la période et du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. En l'absence d'instrument dilutif, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

5.2.15 Produits des activités ordinaires

Compte tenu des différentes acquisitions réalisées au cours de l'exercice, les produits des activités ordinaires comprennent désormais uniquement les revenus des filiales opérationnelles. Ceci constitue un changement de présentation par rapport aux comptes 2006 qui intégraient également dans le produit des activités ordinaires, les revenus financiers liés au portefeuille de placement. Ces comptes comparatifs ont été retraités en conséquence.

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les prestations de service sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

5.2.16 Autres produits de l'activité

Désormais, les Revenus financiers anciennement présentés en revenus des activités ordinaires sont classés dans cette rubrique du compte de résultat.

Les revenus financiers comprennent l'ensemble des produits de l'exercice issus du portefeuille de placement :

- intérêts
- produits nets de cession
- variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente cédés sur la période

5.2.17 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction d'un actif qualifié ne sont pas incorporés dans la valeur de cet actif.

5.2.18 Information sectorielle

Le Groupe a opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Les informations présentées au titre de l'exercice comparatif 2006 ont été retraitées en conséquence. Le Groupe est organisé en secteurs d'activité déterminés en fonction de la nature du portefeuille de participations et de placements, et compte les trois secteurs opérationnels suivant :

- **le secteur portefeuille de trésorerie** : Ce secteur regroupe l'ensemble des actifs financiers de l'activité de placement du Groupe (actifs financiers cotés tels que valeurs mobilières de placement et OPCVM).
- **le secteur Private Equity – participations minoritaires** : Ce secteur regroupe l'ensemble des actifs financiers de l'activité de capital investissement du Groupe constitués des titres non consolidés de sociétés cotées et non cotées représentant un pourcentage de détention inférieur à 50 % du capital de ces sociétés et détenus à des fins de transaction.
- **le secteur Private Equity – participations majoritaires** : Ce secteur regroupe l'ensemble des filiales consolidées.

5.3 Evolution du périmètre de consolidation en 2007

5.3.1 Créations et acquisitions

Création du FCPR OFI PEC 1

La SCA OFI PEC a souscrit un engagement de 115 M€ dans le Fonds Commun de Placement à Risques OFI PEC 1 (parts « A » d'un euro de valeur nominale) dont 44,5 M€ d'engagement non libéré au 31 décembre 2007.

Le 31 mai 2007, une convention d'apport a été signée entre la SCA OFI PEC et le FCPR OFI PEC 1. En contrepartie du transfert du portefeuille de participations en private equity, l'apport a été rémunéré par l'émission de 25.718.454 parts A, émises par le FCPR OFI PEC 1 et attribuées en totalité à OFI PEC.

Le FCPR OFI PEC 1 est consolidé par intégration globale à hauteur de 99,75 % depuis sa création le 24 mai 2007.

Prise de contrôle du groupe IMV Technologies

Le 7 juin 2007, par l'intermédiaire du FCPR OFI PEC 1, le Groupe a acquis 700 379 actions d'une valeur nominale de 10 € représentant 77,82 % du capital de la société anonyme Financière Aigle 1 ayant pour objet la prise de participation en fonds propres ou quasi fonds propres dans des sociétés. Cette société détient 100 % de la société anonyme Financière Aigle 2, holding constituée le 14 mai 2007 en vue de l'acquisition des titres de la société IMV Technologies. Financière Aigle 2 a en effet acquis le 7 juin 2007 774 460 actions de la société IMV Technologies, leader mondial en reproduction animale, représentant 75,99 % de son capital, pour un montant total hors frais de 23 621 030 €.

Afin de participer au financement de cette opération le FCPR OFI PEC 1 a souscrit, au sein de Financière Aigle 2, 521 673 obligations d'une valeur nominale de 10 €

Le FCPR OFI PEC 1 a également participé à la souscription d'obligations convertibles émises par Financière Aigle 1 pour un total de 5 038 050 € soit 503 805 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10 €.

OFI PEC a également acquis en direct 3 568 actions d'IMV Technologies au cours du mois de mai 2007. Ces actions ont été cédées à Financière Aigle 2 au cours du troisième trimestre 2007 pour leur prix d'acquisition initial.

Le 31 octobre 2007, le FCPR OFI PEC 1 a également cédé 43 140 actions de la Financière Aigle 1 à leur valeur initiale de souscription.

Financière de l'Aigle 2 a acquis au cours du troisième trimestre 2007 le solde des actions d'IMV Technologie, soit 235 631 actions acquises principalement par une OPA simplifiée, suivie du retrait de la cote d'IMV Technologies.

Le Groupe Financière Aigle 1 est consolidé par intégration globale depuis le 7 juin 2007.

Les écarts d'acquisition successifs dégagés lors de l'acquisition en deux temps du groupe s'élèvent à 27,5 M€ :

IMV Technologies		
	juin-07	sept-07
Actif net acquis	11 863	12 227
Réévaluation des stocks	1 991	1 644
Annulation des goodwills	(8 394)	(8 394)
Impôts différés passifs sur les réévaluations	(664)	(548)
	4 796	4 929
% de participation	76,67%	23,33%
Juste valeur des actifs nets acquis	3 677	1 150
Coût d'acquisition	24 480	7 882
<i>Dont :</i>		
<i>Montant versé en numéraire</i>	<i>23 621</i>	<i>7 187</i>
<i>Côûts liés à l'acquisition</i>	<i>859</i>	<i>695</i>
Goodwill	20 803	6 732

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition.

Lors de l'acquisition par IMV Technologies auprès de Mr CIGARINI et de Mme ZULIANI de l'intégralité du capital de la société de droit italien CIE PLAST Srl. en date du 21 décembre 2007, un écart d'acquisition de 862 K€ a été dégagé.

Prise de contrôle du Groupe Financière de SIAM

Le 18 octobre 2006, OFI PEC a acquis 4 924 837 actions de la société Financière de Siam créée le 1^{er} août 2006, holding détenant des obligations remboursables en numéraire ou en actions (ORAN) de la société BG2 qui elle-même détient 100 % de la société Siem Supranite spécialisée dans la fourniture de solutions industrielles en matière de produits d'étanchéité pour une clientèle de grand donneurs d'ordres. Ces actions ont été partiellement revendues et apportées pour le solde, soit 4 649 837 actions, au FCPR OFI PEC 1 le 31 mai 2007. Le 18 octobre 2006, OFI PEC avait également souscrit 340 262 OBSA junior d'une valeur nominale de 10 € et 537 255 OBSA senior d'une valeur nominale de 10 €. Ces OBSA ont été partiellement vendues et apportées pour le solde soit 264 262 OBSA junior et 190 755 OBSA senior au FCPR OFI PEC 1 le 31 mai 2007.

Ces OBSA junior et senior ont fait l'objet d'une renégociation de dette le 26 octobre 2007 et l'engagement d'OFI PEC est donc au 31 décembre 2007 de 9,7 millions d'euros, dont 4,7 millions d'euros en actions et 5 millions d'euros en OBSA.

Au 30 avril 2007, les différents véhicules d'investissement d'OFI Private Equity, gérant statutaire d'OFI PEC, détiennent 52,25 % du capital social de Financière de Siam avant exercice des BSA

mezzanine, dont 46,50 % pour OFI PEC (ce pourcentage s'entend avant effet relation). Le solde du capital social est détenu, au 30 avril 2007, par l'équipe de direction de la société pour 45,0 % et par d'autres investisseurs financiers pour 2,75 %.

La société Financière de Siam est consolidée par intégration globale depuis le 30 avril 2007, date à laquelle OFI Private Equity devient gérant statutaire d'OFI PEC transformée en société en commandite par actions.

La société Financière de Siam, par l'intermédiaire des ORAN émises par BG2 contrôlait indirectement la société Siem Supranite au 30 juin 2007. Cependant, le groupe, en l'absence de comptes IFRS au 30 juin 2007 de BG2 et Siem Supranite et compte tenu des délais de production de ses comptes consolidés, n'a pas été en mesure d'intégrer BG2 et Siem Supranite dans ses comptes consolidés au 30 juin 2007.

Les ORAN détenues par Financière de Siam ont été converties le 8 juillet 2007.

En conséquence, l'écart d'acquisition provisoire calculé sur Financière de SIAM au 30 juin 2007, et qui s'élevait à 464 K€ a été revu. Les comptes consolidés du Groupe intègrent désormais BG2 et Siem Supranite.

L'écart d'acquisition dégagé au 30 avril 2007 s'élève à 16 M€ :

Financière de SIAM	
Actif net acquis	(23 535)
Immobilisations incorporelles	(1 009)
Engagements de retraite	(527)
Impôts différés	351
	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	(24 720)
% de participation	46,50%
Juste valeur des actifs nets acquis	(11 495)
Coût d'acquisition	4 650
<i>Dont :</i>	
<i>Montant versé en numéraire</i>	<i>4 650</i>
<i>Côûts liés à l'acquisition</i>	
Goodwill	16 145

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition. La valorisation des relations clients de SIEM est en cours de finalisation et l'affectation définitive du Goodwill sera présentée dans les futurs comptes semestriels du Groupe clos au 30 juin 2008.

Prise de contrôle du Groupe FLEXITALLIC

Le 29 octobre 2007, le Groupe, à travers la holding de reprise FGI Acquisition Corp. détenue par Financière de SIAM, a acquis 100 % de la société américaine The Flexitallic Group, Inc. Le montant investi par le Groupe dans Financière de Siam à cette occasion s'élève à 13,6 M€. Flexitallic conçoit, produit et distribue une large gamme de solutions industrielles d'étanchéité à destination des raffineries, usines chimiques et pétrochimiques. Le Groupe, déjà actionnaire de référence de la société Siem Supranite, crée ainsi un groupe mondial dans les solutions d'étanchéité industrielle.

L'écart d'acquisition provisoire dégagé lors de l'acquisition du groupe s'élève à 48 M€ :

Groupe FLEXITALLIC	
Actif net acquis	15 655
Immobilisations incorporelles	57 271
Titres mis en équivalence	588
Immobilisations corporelles	2 744
Engagements de retraite	(858)
Impôts différés passifs sur les réévaluations	(18 527)
Autre	21
	56 893
% de participation	100,00%
Juste valeur des actifs nets acquis	56 893
Coût d'acquisition	105 156
<i>Dont :</i>	
<i>Montant versé en numéraire</i>	<i>99 797</i>
<i>Dette (solde à verser)</i>	<i>2 348</i>
<i>Côûts liés à l'acquisition</i>	<i>3 012</i>
Goodwill	48 264

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition.

Prise de contrôle du Groupe Grand Sud

Le 17 octobre 2007, le Groupe a acquis 99,67 % du capital du Groupe Grand Sud (propriétaire de l'enseigne SOHO) par l'intermédiaire de la holding Financière Fiméga créée à cet effet. Le Groupe détient 59,53 % de cette holding. Le montant de l'investissement s'élève à 11,4 M€ financé par une combinaison de fonds propres et de dette mezzanine.

Dans le cadre des négociations, deux compléments de prix ont été accordés aux anciens actionnaires de Groupe Grand Sud :

- un complément de prix certain en faveur des vendeurs financiers de 106.000 € payable le 28 février 2008 ;
- un complément de prix fonction des performances financières (niveau de marge brute) des sociétés Groupe Grand Sud, Grand Sud Diffusion et Soho Diffusion.

La chaîne de distribution spécialisée SOHO est une enseigne leader en France sur le produit du cadeau (gadgets et produits humoristiques).

L'écart d'acquisition provisoire dégagé lors de l'acquisition du groupe s'élève à 10,7 M€ :

Groupe Grand Sud	
Actif net acquis	6 694
Droit au bail	10 920
Fonds de commerce	(8 719)
Impôts différés	(2 259)
Crédit bail	181
Provisions	(1 262)
Autres	(625)
	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0; border: 1px solid black;"/>
	4 930
% de participation	99,67%
Juste valeur des actifs nets acquis	4 914
Coût d'acquisition	15 575
<i>Dont :</i>	
<i>Montant versé en numéraire</i>	<i>14 268</i>
<i>Dette (solde à verser)</i>	<i>106</i>
<i>Titres autocontrôle</i>	<i>133</i>
<i>Côuts liés à l'acquisition</i>	<i>1 068</i>
Goodwill	10 661

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition.

5.3.2 Affectation du goodwill aux UGT

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprise a été alloué, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation, aux trois unités génératrices de trésorerie suivantes :

- « Insémination artificielle animale » (sous palier Financière Aigle 1)
- « Produit cadeau » (sous palier Financière Fiméga)
- « Solutions d'étanchéité industrielle » (sous palier Financière de SIAM)

En K€	Insémination artificielle animale	Produit cadeau	Solutions d'étanchéité industrielle	TOTAL
Valeur du goodwill				
Au 01/01/2007		-	-	-
Au 31/12/2007	28 397	10 661	62 356	101 414

5.3.3 Cessions

Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice à l'intérieur du périmètre de consolidation.

La filiale FORMEZZ SAS, créée le 9 octobre 2006, avec pour objet la prise de participation en fonds propres et/ou quasi fonds propres dans toutes sociétés petites ou moyennes, a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à OFI PEC à effet rétroactif au 1er janvier 2007.

Le Groupe a cédé ses participations dans Crescendo III et Crescendo IV, chacun des fonds de venture capital américain, que le Groupe avait acquis il y a plus de 5 ans.

5.4 Notes sur le bilan

5.4.1 Actifs non courants

5.4.1.1 Ecarts d'acquisition

Le calcul des écarts d'acquisition liés aux prises de participation de l'exercice est présenté en note 5.3.1.

En K€	Groupe Grand Sud	Flexitallic	Financière de SIAM	IMV Technologies	TOTAL
Valeurs brutes					
Au 01/01/2007			-	-	-
Regroupements d'entreprises	10 661	48 264	16 145	28 397	103 467
Ecarts de conversion		(2 052)			(2 052)
Cessions					-
Au 31/12/2007	10 661	46 211	16 145	28 397	101 414
Pertes de valeur					
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-
Dotations	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Au 31/12/2007	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables					
Au 01/01/2007			-	-	-
Au 31/12/2007	10 661	46 211	16 145	28 397	101 414

Conformément à la norme IFRS 3, l'affectation définitive du prix d'acquisition sera finalisée dans les 12 mois qui suivent la date d'acquisition.

5.4.1.2 Autres immobilisations incorporelles

En K€	Brevets et licences	Droit au bail	Marques	Relations client	Autres immobilisation s incorporelles	TOTAL
Valeurs brutes						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Acquisition	15				539	554
Cession	(1)				(21)	(22)
Variation de périmètre	5 879	10 920	19 852	32 490	1 926	71 066
Ecarts de conversion	(251)		(1 003)	(1 397)	(4)	(2 654)
Reclassification	(4)				4	-
Au 31/12/2007	5 638	10 920	18 849	31 093	2 444	68 944
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Augmentation	183		25	146	136	489
Cession	(2)				(16)	(18)
Variation de périmètre	-				-	-
Ecarts de conversion	(0)		(0)	(1)	(0)	(1)
Reclassification	-				-	-
Au 31/12/2007	180	-	24	145	120	470
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2007	5 457	10 920	18 825	30 948	2 324	68 474

Les immobilisations incorporelles sont exclusivement détenues par les filiales opérationnelles.

5.4.1.3 Immobilisations corporelles

En K€	Installations					TOTAL
	Terrains	Constructions	techniques matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	
Valeurs brutes						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Acquisition	11	201	505	313	50	1 080
Cession	(4)	(155)	(1 014)	(288)	-	(1 461)
Variation de périmètre	137	5 104	7 174	3 946	279	16 640
Ecarts de conversion	-	(107)	(269)	-	-	-
Reclassification	-	-	39	(54)	(170)	(185)
Au 31/12/2007	144	5 043	6 435	3 917	159	15 698
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Dotation	4	214	572	332	-	1 122
Cession	(4)	(150)	(939)	(287)	-	(1 380)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	(0)	(1)	-	-	(1)
Reclassification	-	-	-	(35)	-	(35)
Au 31/12/2007	-	64	(368)	10	-	(294)
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2007	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2007	144	4 980	6 803	3 907	159	15 992

5.4.1.4 Actifs financiers non courants

En K€	Actifs financiers en juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés	Prêts - Dépôts et cautionnements	Autres	TOTAL
	Valeurs brutes					
Au 01/01/2006	9 939	43 440	-	95	-	53 474
Acquisition	29 241	85	-	207	-	29 533
Cession	(12 919)	(29 887)	-	(150)	-	(42 956)
Variation de périmètre	(4 440)	-	-	-	-	(4 440)
Variations de juste valeur	2 505	1 601	-	(152)	-	3 954
Reclassification	(309)	-	-	-	-	(309)
Au 31/12/2006	24 017	15 239	-	-	-	39 256
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2007	24 017	15 239	-	-	-	39 256
Acquisition	2 235	16 142	-	44	100	18 421
Cession	(2 310)	(31 381)	-	(25)	(2)	(33 716)
Variation de périmètre	(9 313)	-	-	1 197	42	(8 116)
Variations de juste valeur	2 938	-	236	-	-	3 174
Variation intérêts courus	456	-	-	-	-	456
Autres variations	-	-	-	(1)	-	(1)
Au 31/12/2007	18 023	-	236	1 216	140	19 475
Amortissements et pertes de valeur						
Au 01/01/2007	24 017	15 239	-	-	-	39 256
Au 31/12/2007	18 023	-	236	1 216	140	19 475

Les instruments dérivés sont relatifs à la couverture « économique » des emprunts du Groupe. Ce dernier a choisi de ne pas qualifier ces instruments dérivés de dérivés de couverture telle que définis par IAS 39. Ils sont donc comptabilisés en juste valeur par résultat.

En K€	Montant des capitaux	Juste valeur 31/12/07	Date d'échéance
Dérivés sur opérations de financement			
Swaps de taux d'intérêt - Financière de SIAM	5 868	236	18/10/2011
Swaps de taux d'intérêt - Financière Aigle 1	44 423	0	30/12/2011
Total	50 291	236	

Actifs financiers cotés

La juste valeur des titres cotés est déterminée par référence à des prix publiés sur un marché actif. Les détails liés aux valorisations des titres cotés sont présentés en note 5.9.

Actifs financiers non cotés

La juste valeur des titres non cotés est déterminée selon des techniques de valorisation telles que proposées dans le guide international de valorisation publié par la European Venture Capital Association. Les hypothèses sur lesquelles reposent ces valorisations sont présentées en note 5.9

5.4.1.5 Participations mises en équivalence

En K€	Participations dans les entreprises associées
Au 01/01/2007	
Acquisition	
Cession	
Variation de périmètre	1 194
Quote part de résultat	43
Dividendes versés	(46)
Ecarts de conversion	(47)
Au 31/12/2007	1 143

Les participations dans les entreprises associées correspondent aux titres mis en équivalence décrits ci-dessous qui sont détenus par FGI Acquisition :

Equiter (Mexico), en K€	31/12/2007
Total actif	2 275
Total passif	637
Chiffre d'affaires	3 262
Résultat net	59
% d'intérêt détenu	49%

5.4.2 Actifs courants

5.4.2.1 Stocks

En K€			31/12/2007
	Montant brut	Provisions	Montant net
Chez :			
IMV Technologies	9 721	(2 226)	7 495
SIEM - Flexitallic	8 625	(144)	8 481
Groupe Grand Sud	7 372	(1 154)	6 218
Total	25 718	(3 524)	22 194

5.4.2.2 Clients

En K€			31/12/2007
	Montant brut	Provisions	Montant net
Chez :			
IMV Technologies	8 844	(545)	8 299
SIEM - Flexitallic	11 848	(139)	11 709
Groupe Grand Sud	3 520	(1 035)	2 485
OFI PEC	961		961
Total	25 173	(1 719)	23 454

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables à échéance de 30 à 90 jours.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

	Dépréciées individuellement	Dépréciées collectivement	Total
Au 1^{er} janvier 2007			
Mouvements de périmètre	1 581	67	1 648
Dotations de l'année	144	2	146
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	(51)	-	(51)
Reprises non utilisées	(24)	-	(24)
Au 31 décembre 2007	1 650	69	1 719

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après:

	Non échues et non dépréciées		Echues et non dépréciées			
	Total	< 30 jours	30 – 60 jours	60 – 90 jours	90 – 120 jours	>120 jours
2006						
2007	22 432	17 589	1 930	1 114	970	303
						526

5.4.2.3 *Autres créances courantes*

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Créances diverses	1 145	691
Charges constatées d'avance	2 102	
Créances sociales	1 892	
Créances fiscales	630	
Avances et acomptes versés	391	
Total	6 160	691

5.4.2.4 *Actifs financiers courants*

En K€	Actifs financiers en juste valeur par résultat	TOTAL
Valeurs brutes		
Au 01/01/2006	5 177	5 177
Acquisition	40 616	40 616
Cession	(29 972)	(29 972)
Variation de périmètre	(739)	(739)
Variations de juste valeur	19	19
Reclassification		0
Au 31/12/2006	15 101	15 101
Amortissements et pertes de valeurs		
	-	-
Au 01/01/2007	15 101	15 101
Acquisition	192 050	192 050
Cession	(169 321)	(169 321)
Variation de périmètre	-	-
Variations de juste valeur	495	495
Reclassification	-	-
Au 31/12/2007	38 325	38 325
Amortissements et pertes de valeurs		
	-	-
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01/2007	15 101	15 101
Au 31/12/2007	38 325	38 325

Les actifs financiers en juste valeur par résultat courants sont constitués des OPCVM monétaires réguliers. Leur variation de juste valeur sont enregistrées en revenus financiers.

5.4.2.5 *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie	8 385	63
Equivalents de trésorerie	4 882	-
Total	13 267	63

Rapprochement avec le tableau de flux de trésorerie :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 267	63
Banques créditrices	(4 406)	-
Total	8 861	63

5.4.2.6 Actifs destinés à être cédés

En K€	Actifs financiers destinés à être cédés
Valeurs brutes	
Au 01/01/2006	237
Acquisition	
Cession	-237
Variation de périmètre	
Variations de juste valeur	685
Reclassification	309
Au 31/12/2006	994
Amortissements et pertes de valeurs	
	-
Au 01/01/2007	994
Acquisition	240
Cession	-994
Variation de périmètre	
Variations de juste valeur	
Reclassification	136
Au 31/12/2007	376
Amortissements et pertes de valeurs	
	-
Valeurs nettes comptables	
Au 31/12/2006	994
Au 31/12/2007	376

Les titres de la société Auto Escape classés en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2006 pour une valeur nette comptable de 994 K€ ont été cédés le 1^{er} février 2007 suite à l'introduction en bourse de cette dernière pour un montant total de 1 706 K€, soit une plus value de 712 K€.

Les ABSA émis par Financière de Siam et portées par le FCPR OFI PEC 1, doivent être cédées avant le 26 avril 2008. La majeure partie de ces ABSA (98 778) ont été cédées aux managers en janvier et février 2008 à leur prix d'émission. En conséquence, les ABSA détenues par le Groupe à la clôture de l'exercice ont été classées en actifs destinés à être cédés.

FGI Acquisition Corp., lors de sa prise de participation dans Flexitallic a décidé de céder certains équipements. Leur valeur nette comptable s'élève à 136 K€.

5.4.3 Capitaux propres

5.4.3.1 Capitaux propres

	31/12/2006	Division nominal actions	Augmentation de capital	31/12/2007
Nombre d'actions	250 000	2 500 000	3 417 580	5 917 580
Capital social en milliers d'euros	25 000		34 176	59 176

Au 31 décembre 2007 le capital social de 59 175 800 Euros se compose de 5 917 580 actions de 10 Euros.

L'assemblée générale du 23 avril 2007 a pris la décision de diviser le nominal des actions par 10, le nombre d'action passant de 250 000 à 2 500 000 pour un nominal de 10 €.

Le 3 juillet 2007, OFI PEC a réalisé une augmentation de capital de 56,4 M€ avant imputation des frais liés à l'opération sur la prime d'émission pour 2,6 M€ dont le règlement est intervenu le 6 juillet 2007. A l'issue de l'augmentation de capital, le nombre total d'actions ordinaires de la société est de 5 917 580 actions.

Le Groupe détient à travers un contrat de liquidité 4 128 actions propres au 31 décembre 2007.

Le 11 mai 2007, OFI PEC a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,20 € par actions soit 3 M€ au total.

5.4.3.2 Réserves consolidées du Groupe

Les réserves consolidées comprennent notamment :

- les variations de juste valeur nettes d'impôts différés des actifs financiers disponibles à la vente ; La totalité des titres de cette catégorie ayant été cédée au 31 décembre 2007, les variations de juste valeur ont été en totalité reclassées des capitaux propres dans le compte de résultat.
- l'écart entre la part du prix de rachat affectée aux capitaux propres et la valeur initiale de l'option de conversion reste, suite au rachat en 2006 des ORANE, comptabilisé en réserves pour un total de -31 K€
- les écarts actuariels liés aux provisions pour indemnités de départ à la retraite
- les écarts de conversion
- les primes d'émission
- les titres d'autocontrôle

En K€	31/12/2007	31/12/2006
ORANE	-31	-31
Gains (pertes) avant impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur :		
- des actifs financiers disponibles à la vente		4 110
Effet d'impôt		-832
Ecart actuariels	-350	
Ecart de conversion	-1 069	
Primes liées au capital	27 348	7 724
Titres d'autocontrôle	-50	
Autres réserves consolidées	14 268	10 918
Total	40 116	21 889

5.4.3.3 Etat de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes liées au capital	Ecart de conversion	Titres d'auto-contrôle	Reserves et résultat consolidés	Total Part du groupe	Interets mino-ritaires	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2005	25 000	7 724			20 242	52 966		52 966
Résultat consolidé du groupe					8 478	8 478		8 478
Réévaluation nette d'impôt des actifs financiers					(4 974)	(4 974)		(4 974)
Total des produits et charges reconnus sur la période					3 504	3 504	-	3 504
Distribution de dividendes					(800)	(800)		(800)
Reclassement ORANE					(303)	(303)		(303)
Autres mouvements					-	-		-
Capitaux propres au 31/12/2006	25 000	7 724	0	0	22 643	55 367	0	55 367
Résultat consolidé du groupe					4 010	4 010	(1 004)	3 006
Ecart actuariel					(350)	(350)	(342)	(692)
Réévaluation nette d'impôt des actifs financiers					(3 279)	(3 279)		(3 279)
Ecart de conversion			(1 069)			(1 069)	(988)	(2 057)
Total des produits et charges reconnus sur la période	-	-	(1 069)	-	381	(688)	(2 334)	(3 022)
Augmentation de capital	34 176	19 624				53 800		53 800
Distribution de dividendes					(3 000)	(3 000)		(3 000)
Relution					(1 857)	(1 857)	13 437	11 580
Titres d'autocontrôle ORABSA				(50)		(50)		(50)
Variation de périmètre						-	(9 635)	(9 635)
Autres mouvements					(270)	(270)	(264)	(534)
Capitaux propres au 31/12/2007	59 176	27 348	-1 069	-50	17 897	103 302	2 457	105 759

5.4.3.4 Résultat par action

	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net du groupe (en k€)	4 010	8 478
Nombre d'actions	5 917 580	250 000
Résultat de base par action	0,68	33,91
Résultat net du groupe (en k€)	4 010	8 478
Nombre d'actions	5 917 580	250 000
Résultat dilué par action	0,68	33,91

Le résultat dilué par action est égal au résultat de base par actions en 2007 compte tenu de l'absence d'instruments dilutifs, les ORANE ayant été rachetées par OFI PEC au 2^{ème} semestre 2006.

5.4.4 Passifs non courants

5.4.4.1 Emprunts et dettes financières long terme

En K€	A 1 an au		à plus de 5 ans	Total de 1 à	
	plus	de 1 à 5 ans		plus 5 ans	31/12/2007
Emprunts auprès des établissements de crédit	7 863	30 035	77 589	107 624	115 487
Emprunts obligataires	-	1 110	22 256	23 366	23 366
Crédit bail	308	317	-	317	625
Découverts bancaires	51	4 355	-	4 355	4 406
Intérêts courus	765	-	-	-	765
Autres	59	1 400	0	1 400	1 459
Total	9 046	37 217	99 845	137 061	146 108
Dont :					
Total courant					9 046
Total non courant					137 061

En K€	A 1 an au plus	plus 5 ans	31/12/2007
Financière de Siam - SIEM - Flexitallic	4 178	99 069	103 248
Financières Aigle 1 & 2 - IMV Technologies	2 468	27 569	30 037
Financière FIMEGA - Groupe Grand Sud	2 376	10 423	12 799
OFI PEC - OFI PEC 1	24	-	24
Total	9 046	137 061	146 108

5.4.4.2 Lignes de crédit non tirées

La société OFI PEC a souscrit en date du 7 septembre 2007 un contrat d'ouverture de crédit à moyen terme d'un montant de 15 M€ mais à la clôture aucun tirage n'est à constater.

Le Groupe IMV Technologies dispose en outre d'une ligne de crédit de 3 M€ non utilisée à la clôture.

En K€	31/12/2007	30/12/2006
A moins d'un an		
A plus d'un an et moins de 5 ans	18 000	
A plus de 5 ans		
Total	18 000	-

5.4.4.3 Provisions pour retraite et avantages similaires

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Avantages postérieurs à l'emploi	2 253	
Médailles du travail	-	
Total	2 253	0

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actuelle des prestations pour services rendus	20 765	
Juste valeur des actifs du régime	(18 512)	
Provision reconnue au bilan	2 253	0

Hypothèses retenues :

Hypothèses actuarielles 2007	
Taux d'actualisation	3,50 - 5,80 %
Age de départ à la retraite	60 - 65 ans
Taux de turn-over	0 à 3 %
Table de mortalité	INSEE 2006 - Tables américaines et anglaises
Taux d'augmentation des salaires	1 à 3,30 %
Taux de rendement	7,75%

Engagements liés aux départs en retraite :

	31/12/2007	31/12/2006
Valeur actuelle des prestations pour services rendus		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	-	
Variations de périmètre	21 914	
Coût financier	189	
Coût des services rendus dans l'exercice	88	
Contributions	19	
Prestations payées	(120)	
Ecart actuariels de l'exercice	32	
Différences de change	(1 357)	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	20 765	

Actifs du régime :

Couverture des engagements	31/12/2007	31/12/2006
Valeur à l'ouverture	-	
Variations de périmètre	20 154	
Rendement attendu des fonds	258	
Contribution de l'employeur	27	
Contribution des salariés	19	
Prestations payées	71	
Ecarts actuariels de l'exercice	(707)	
Différences de change	(1 311)	
Valeur à la clôture	18 512	

Composition des actifs financiers :

	Montant (K€)	%
Actions	17 332	93,6%
Obligations	1 145	6,2%
Autres	35	0,2%
Actifs du régime	18 512	

Charges comptabilisées :

Eléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2007	31/12/2006
Coût financier	189	
Coût des services rendus dans l'exercice	88	
Ecarts actuariels de l'exercice	-	
Rendement attendu des fonds	(258)	
Différences de change	0	
Total	19	

5.4.4.4 *Autres provisions pour risques et charges*

En K€	Litiges	Autre	TOTAL
Au 31/12/06	-	-	-
Dotations	150	980	1 130
Reprises	-55	-90	(145)
Utilisations	0	-112	(112)
Mouvements de périmètre	229	276	505
Ecarts de change	0	0	(0)
Au 31/12/07	324	1 054	1 378
<i>Dont :</i>			
<i>Part à moins d'un an</i>	<i>127</i>	<i>72</i>	<i>199</i>
<i>Part à plus d'un an</i>	<i>197</i>	<i>982</i>	<i>1 179</i>

Les provisions pour risques et charges comprennent 887 K€ relatifs à la convention de partage de plus value sur cession de titres conclue entre le Groupe et le dirigeant fondateur d'Auto Escape comme exposée en note 5.5.4.

En dehors de cette provision, l'ensemble du poste est rattaché aux filiales opérationnelles consolidées.

5.4.4.5 *Autres passifs financiers non courants*

En K€	Montant du nominal	Juste valeur 31/12/07	Date d'échéance
Dérivés sur opérations de financement			
Swap de taux d'intérêt - FGI Acquisitions	12 945	61	26/10/2010
Autres instruments dérivés			
BSA - Fiméga		283	31/12/2017
Instruments en juste valeur par résultat			
ABSA - Fiméga		1819	31/12/2017
Total	12 945	2 163	

Les BSA rattachés aux actions émises par la Financière Fiméga le 17 octobre 2007 pour 2,5 M€ ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres (dénouement par la remise physique d'un nombre variable d'actions). Ils ont donc été comptabilisés comme des dérivés passifs lors de l'émission et enregistrés à leur juste valeur. Leur variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le 17/10/07, OFI PEC s'est engagé en cas de décès ou d'incapacité de Mr C. BARNOIN à acheter à la société KARDIANI, à sa demande, ses 1 819 500 ABSA 07 R représentant 30,01 % du capital ainsi que tous les titres qu'elle pourrait souscrire ultérieurement. Cette option est valable jusqu'au 31/12/17.

Le Groupe ayant l'obligation par l'intermédiaire de cette option accordée à la société KARDIANI de verser de la trésorerie liée à la survenance d'un événement futur incertain et qui échappe au contrôle tant de l'émetteur que du porteur de l'instrument, les ABSA détenues par la société KARDIANI ont été classées en dettes et non en capitaux propres.

5.4.5 **Passifs courants**

5.4.5.1 *Emprunts et dettes financières court terme*

Les dettes financières à court terme sont présentées au 5.4.4.1.

5.4.5.2 Fournisseurs

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Fournisseurs chez :		
OFI PEC 1	34	
OFI PEC	250	862
Formezz		21
IMV Technologies	5 066	
SIEM - Flexitallic	4 798	
Groupe Grand Sud	8 123	
Total	18 271	883

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et le délai de règlement est d'environ 60 jours.

5.4.5.3 Autres dettes et passifs courants

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Autres dettes et passifs courant chez :		
IMV Technologies	4 813	
SIEM - Flexitallic	7 348	
Groupe Grand Sud	4 208	
OFI PEC 1 - OFI PEC	1 209	16
Total	17 578	16

5.4.6 Instruments financiers

5.4.6.1 Comparaison des valeurs au bilan et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe

Les méthodes d'évaluation des actifs comptabilisés en juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente sont présentés en note 5.9. Les instruments dérivés sont comptabilisés en juste valeur par résultat et sont évalués par des techniques de valorisation faisant référence aux taux cotés sur le marché interbancaire.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Au 31 décembre 2007, la juste valeur des emprunts à la clôture a été assimilée à leur valeur au bilan compte tenu de leur date tardive de souscription. En effet, les emprunts ont été en grande majorité souscrits entre septembre et octobre 2007 et l'évolution des taux entre ces dates de souscription et le 31 décembre 2007 n'engendre pas d'écart significatif de valorisation des emprunts.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

En K€	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste valeur
Non courant				
Actifs financiers en juste valeur par résultat	18 023	18 023	24 017	24 017
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	15 239	15 239
Autres actifs financiers	1 592	1 592	-	-
Courant				
Créances Clients	23 454	23 454	-	-
Autres créances	6 160	6 160	691	691
Actifs financiers en juste valeur par résultat	38 325	38 325	15 101	15 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 267	13 267	63	63
Actifs financiers	100 821	100 821	55 111	55 111
Non courant				
Emprunts et dettes financières long terme	137 062	137 062	-	-
Autres passifs financiers non courant	2 163	2 163	-	-
Courant				
Emprunts et dettes financières court terme	9 046	9 046	-	-
Dettes fournisseurs	18 271	18 271	883	883
Autres dettes et passifs courants	17 578	17 578	16	16
Passifs financiers	184 120	184 120	899	899

5.4.6.2 Répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle utilisé pour leur valorisation

En K€	31/12/2007		31/12/2006	
	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)	Prix de marché (cat 1)	Modèle avec paramètres non observables (cat 3)
Actifs financiers				
Actifs financiers en juste valeur par résultat	41 665	14 683	18 643	20 475
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	15 239	-
Instruments dérivés	236	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 267	-	883	-
Actifs financiers	55 168	14 683	34 765	20 475
Passifs financiers				
Instruments dérivés	61	283	-	-
Passifs financiers en juste valeur par résultat	-	1 819	-	-
Passifs financiers	61	2 102	0	0

La répartition des instruments financiers par nature de prix de marché ou de modèle de valorisation donnée dans le tableau ci-dessus est établie conformément aux catégories

d'instruments financiers définies ci-après dans le paragraphe « Détermination de la valeur de marché ».

5.4.6.3 Détermination de la valeur de marché

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « Juste valeur par résultat » (incluant les instruments dérivés) et les actifs de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » sont évalués et comptabilisés à leur valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Celle-ci correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Lors de sa comptabilisation initiale, la valeur d'un instrument financier est normalement le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Mode de détermination de la valeur de marché

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues
 - des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives

La distinction entre les deux modes de valorisation est opérée selon que le marché sur lequel est traité l'instrument est actif ou non.

Pour un instrument donné, est considéré comme actif et donc liquide, un marché sur lequel des transactions sont régulièrement opérées ou sur lequel des transactions sont effectuées sur des instruments très similaires à l'instrument faisant l'objet de l'évaluation.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

5.5 Notes sur le compte de résultat

5.5.1 Revenus des activités ordinaires

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Vente de biens		
SIEM - Flexitallic	19 256	
Groupe Grand Sud	10 147	
IMV Technologies	12 800	
	42 203	-
Prestations de service		
SIEM - Flexitallic	55	
Groupe Grand Sud	573	
OFI PEC 1	1 430	
IMV Technologies	8 569	
	10 627	-
Total	52 830	-

Comme indiqué en note 5.2.15, les produits des activités ordinaires comprennent désormais uniquement les revenus des filiales opérationnelles.

5.5.2 Autres produits et charges de l'activité

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Revenus financiers liés au portefeuille de titres		
Produits financiers des titres en juste valeur par résultat	1 026	1 480
Produits nets de cession des titres en juste valeur par résultat	1 219	7 841
Produits nets de cession des actifs disponibles à la vente	871	
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente cédés	4 110	
Variations de juste valeur des titres en juste valeur par résultat	3 434	3 057
	10 660	12 378
Charges financières liées à l'activité de gestion de portefeuille		
Pertes sur créances liées		(250)
Charges nettes sur cession de VMP		
Pertes de change		(35)
	-	(285)
Revenus financiers nets liés au portefeuille de titres	10 660	12 093
Autres produits	149	
Autres produits de l'activité	10 809	12 093

Comme indiqué en note 5.2.16, les revenus financiers anciennement présentés en revenus des activités ordinaires sont désormais classés dans cette rubrique du compte de résultat.

5.5.3 Autres achats et charges externes

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Achats consommés	(15 275)	
Services extérieurs	(2 597)	(865)
Autres services	(15 815)	(482)
Autres charges d'exploitation	(43)	(15)
Total	(33 730)	(1 362)

5.5.4 Autres charges et produits opérationnels

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Complément prix IDPC		(510)
Complément prix ID Services	64	
Charges relatives aux parts de carried interest	(1 194)	
Provision rétrocession sur titres AUTO ESCAPE	(887)	
Resultat de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(43)	
Autres	25	
Total	(2 035)	(510)

Dans le cadre d'une convention de partage de plus value sur cession de titres conclue entre le Groupe et le dirigeant fondateur d'Auto Escape, le Groupe s'est engagé à affecter au dirigeant une quote-part des gains en capital qu'il réaliserait lors de toute cession des titres de la société Auto Escape. La provision comptabilisée au 31 décembre 2007 reflète la position du Groupe envers le dirigeant à cette date.

La charge de carried interest représente l'intéressement au plus values réalisées pour les parts B du FCPR OFI PEC 1 calculé notamment par rapport à l'actif net du fond.

5.5.5 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Coût de l'endettement financier brut		
Charge d'intérêts sur emprunts bancaires	3 363	
Charge d'intérêts sur emprunts obligataires	2 020	233
Autres charges d'intérêts	210	
	5 593	233
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Intérêts générés par la trésorerie	98	
	98	-
Coût de l'endettement financier net	5 495	233

5.5.6 Autres produits et charges financiers

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Charges financières		
Pertes de change	(865)	
Variation juste valeur dérivés	(61)	
Autre	(11)	
	(937)	
Produits financiers		
Gains de change	49	
Variation juste valeur dérivés	236	
Autre	51	
	336	
Total	(601)	-

5.5.7 Impôt sur les bénéfices*Impôts exigibles :*

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Impôts exigibles actifs		
OFI PEC - OFI PEC 1	93	865
IMV Technologies		
SIEM - Flexitallic	1 733	
Groupe Grand Sud	97	
Total impôts exigibles actifs	1 923	865
Impôts exigibles passifs		
OFI PEC - OFI PEC 1		13
IMV Technologies	11	
SIEM - Flexitallic	60	
Groupe Grand Sud		
Total impôts exigibles passifs	71	13

Origine des impôts différés :

Des impôts différés actifs ont été constatés sur la totalité des déficits reportables des sociétés du sous groupe Financière Aigle 1 et Financière Fiméga. Les déficits reportables s'élèvent à 3 M€ et les impôts différés actifs constatés à 1 M€.

En K€	31/12/2007	31/12/2006
OFI PEC - OFI PEC 1		
IMV Technologies	441	
SIEM - Flexitallic	8 889	
Groupe Grand Sud	1 062	
Total impôts différés actifs	10 392	-

En K€	31/12/2007	31/12/2006
OFI PEC - OFI PEC 1	493	691
IMV		
SIEM - Flexitallic	25 261	
Groupe Grand Sud	3 394	
Total impôts différés passifs	29 148	691

Ventilation de la charge d'impôts au compte de résultat :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Impôt exigible	668	1 218
Impôt différé	262	191
Total	930	1 409

Preuve d'impôts :

En K€	31/12/2007	31/12/2006
Résultat consolidé	3 006	8 478
Impôts exigibles et différés	930	1 409
Résultat consolidé avant impôt	3 936	9 887
Impôts au taux normal en France	1 312	3 295
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultat imposable	129	701
Utilisation de reports déficitaires	(385)	-1 421
Taux d'impôt réduit	508	-740
Economie d'IS sur résultat IDPC	-	-426
Impact écart de taux	29	
Crédit d'impôt recherche	(573)	
Déduction diverses	(135)	
Réintégrations diverses	45	
Impôts sur les sociétés effectif	930	1 409

5.6 Information sectorielle

31/12/2007	Portefeuille de trésorerie	Private Equity Participations minoritaires	Private Equity Participations majoritaires	Autres	Total
Revenus des activités ordinaires			51 400	1 430	52 830
Autres produits et charges de l'activité	5 914	4 746	(1 279)		9 381
Charges de personnel			(14 319)		(14 319)
Autres achats et charges externes			(30 369)	(3 361)	(33 730)
Dotations aux amortissements et aux provisions			(1 462)		(1 462)
Impôts taxes et versements assimilés			(659)	(17)	(676)
Autres produits et charges opérationnels		(1 013)	(1 022)		(2 035)
Coût de l'endettement financier			(5 495)		(5 495)
Autres produits et charges financiers			(601)		(601)
Quote-part dans les résultats des participations associées			43		43
Impôts	(399)	(236)	1 644	(1 939)	(930)
Résultat net	5 515	3 497	(2 119)	(3 887)	3 006
Actifs financiers non courants		18 023			18 023
Immobilisations corporelles et incorporelles			84 466		84 466
Goodwill			101 414		101 414
Autres actifs non courants			13 127		13 127
Actifs financiers courants	38 325				38 325
Autres actifs courants			52 325	1 406	53 731
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 094		12 173		13 267
Actifs financiers destinés à être cédés			376		376
Total actifs	39 419	18 023	263 881	1 406	322 729
Passif courant et non courant		1 506	215 180	284	216 970
Capitaux propres				105 759	105 759
Total passif	-	1 506	215 180	106 043	322 729
Acquisition d'immobilisations corp et incorp			1 634		1 634
Dotations aux amortissements			1 611		1 611

31/12/2006	Portefeuille de trésorerie	Private Equity Participations minoritaires	Private Equity Participations majoritaires	Autres	Total
Revenus des activités ordinaires					-
Autres produits et charges de l'activité	7 874	4 219			12 093
Charges de personnel					-
Autres achats et charges externes			(265)	(1 097)	(1 362)
Impôts taxes et versements assimilés			(2)	(99)	(101)
Autres produits et charges opérationnels			(510)	-	(510)
Coût de l'endettement financier			(233)		(233)
Autres produits et charges financiers					-
Impôts	(327)	(258)	66	(890)	(1 409)
Résultat net	7 547	3 961	-944	(2 086)	8 478
Actifs financiers non courants	15 239	24 017			39 256
Actifs financiers courants	15 101				15 101
Autres actifs courants				1 556	1 556
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63				63
Actifs financiers destinés à être cédés		994			994
Total actifs	30 403	25 011		1 556	56 970
Passif courant et non courant	433	258		912	1 603
Capitaux propres				55 367	55 367
Total passif	433	258		56 279	56 970
Acquisition d'immobilisations corp et incorp					-
Dotations aux amortissements					-

Aucune information relative aux zones géographiques n'est présentée car elle n'est pas jugée pertinente au regard de l'activité du Groupe.

5.7 Politique de gestion des risques

5.7.1 Les risques liés aux placements sur les marchés financiers

Sur la partie de son portefeuille qui est investie en titres faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé, OFI Private Equity Capital est soumise aux risques de marché (risques systémiques ou risques spécifiques sur un titre donné).

Cependant, au 31 décembre 2007, les investissements d'OFI Private Equity Capital dans des titres cotés sont réalisés en quasi totalité au travers d'OPCVM de droit français soumis à des règles prudentielles strictes (types d'investissements éligibles, ratios à respecter, notamment concernant la division des risques, le risque de taux, etc.) et gérés par des sociétés de gestion ayant reçu un agrément d'une autorité de tutelle (l'Autorité des marchés financiers en France) validant leur organisation et leur programme d'activité. La Société bénéficie donc indirectement de ces règles prudentielles, diminuant ainsi les risques liés aux placements sur les marchés financiers.

5.7.2 Les risques liés à l'activité d'investissement en titres non cotés

OFI Private Equity Capital a pour activité d'investir principalement dans des sociétés non cotées. Sur la partie de son portefeuille investie en titres non cotés et qui représentait au 31 décembre 2007, 63 % de son portefeuille total (y compris portefeuille de trésorerie), OFI Private Equity Capital est soumise au risque spécifique attaché à ce type de support notamment lié à l'existence d'un marché moins liquide pour les titres non cotés que pour les titres cotés. Les sociétés émettrices sont en règle générale ciblées dans le segment des small caps, soit des valeurs d'entreprises inférieures à 100 M€. Les montages financiers retenus peuvent recourir à un endettement important dans le cadre d'opération à effet de levier (LBO secondaire principalement), et le risque de défaut existe. Les titres acquis (actions, obligations, obligations convertibles, ...) sont en général de rang junior par rapport aux autres créanciers de l'entreprise (Etats, organismes sociaux, banques, établissements de crédit, et autres fournisseurs...).

Contrairement aux sociétés cotées, la valorisation des titres de ces sociétés non cotées ne peut être calculée sur la base d'une valeur de marché. Le calcul de cette valorisation est réalisé sur la base de plusieurs paramètres tels que la rentabilité des titres de la société concernée détenus dans le portefeuille, le marché sur lequel la société concernée exerce son activité, des comparaisons avec des sociétés cotées dont la valorisation est connue, des comparaisons avec des cessions de sociétés dans le même secteur d'activité, etc. Ces paramètres sont par définition incertains et la valorisation des titres non cotés sur cette base peut ainsi être substantiellement différente des valorisations qui seraient faites si ces titres étaient admis aux négociations sur un marché boursier.

5.7.3 Analyse de sensibilité : portefeuille de Private Equity - Participations minoritaires

Les investissements en Equity du portefeuille de Private Equity - Participations minoritaires du Groupe sont sensibles au risque du marché boursier que ce soit dans le cadre de la valorisation par des multiples boursiers (Crédirec, Axson, Mors Smitt au 31 décembre 2007) ou par le cours de bourse (Auto Escape).

La méthode de valorisation par comparables boursière, telle que décrite dans la section 5.9.3.2, implique la détermination de la valeur d'entreprise en utilisant des multiples de comparables boursier appliqués aux résultats financiers de la société en question. Afin d'analyser la sensibilité de la méthode de comparables boursiers, une variation de 10% a été appliquée aux multiples de comparables boursiers. La différence par rapport à la valorisation de chaque participation au 31 décembre 2007 est retenue comme l'effet de variation.

Société	Investissement	Position	Coté/non coté	Évaluation au 31 décembre 2007 (k€)	Effet d'une variation de 10% (k€)
Auto Escape	Equity	minoritaire	Coté	3 308 €	331 €
Axson	Equity	minoritaire	non coté	2 850 €	570 €
Crédirec	Equity	minoritaire	non coté	992 €	295 €
Groupe Japack	Equity	minoritaire	non coté	1 800 €	180 €
Mors Smitt	Equity	minoritaire	non coté	1 440 €	460 €
Total				10 390 €	1 836 €
Sensibilité					17,7%

5.7.4 Le risque de règlement

Le risque de règlement est très faible sur l'activité en titres faisant l'objet d'une cotation sur un marché réglementé car elle se réalise à travers l'achat ou la vente de titres cotés ou la souscription et/ou le rachat d'OPCVM, utilisant des systèmes de règlement contre livraison.

Sur l'activité non cotée les règlements se réalisent par virement ou par chèque de banque, dès réception des ordres de mouvement matérialisant le changement de propriété des titres. Cela implique l'absence de défaut si l'opération se réalise.

5.7.5 Le risque de liquidité

Les échéances des passifs financiers du Groupe à la clôture sont présentées ci-dessous :

En K€	Moins de 3					Total 31/12/07
	Echu	mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	> 5 ans	
Emprunts et dettes financières	34	1 259	7 752	37 218	99 845	146 108
Autres passifs financiers	0	0	0	0	344	344
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103	9 892	7 277	0	0	18 271
Autres dettes et passifs courant	439	14 078	1 879	814	368	17 578
Total	1 576	25 228	16 908	38 032	100 557	182 301

Ces engagements sont pris par les holdings de reprise des sociétés du portefeuille, et aucun recours juridique à OFI Private Equity Capital pour ces dettes n'existe.

Le Groupe n'est actuellement pas exposé à un risque particulier de liquidité. La société OFI PEC a souscrit en date du 7 septembre 2007 un contrat d'ouverture de crédit à moyen terme d'un montant de 15 M€ mais à la clôture aucun tirage n'est à constater.

Le Groupe IMV Technologies dispose en outre d'une ligne de crédit de 3 M€ non utilisée à la clôture.

5.7.6 Le risque de taux

Plusieurs instruments financiers supportent un risque de taux, tant à l'actif qu'au passif du bilan. En effet, la variation des taux d'intérêts de marché a un impact sur leur valorisation et/ou sur les flux de trésorerie futurs.

5.7.6.1 A l'actif du bilan

OPCVM monétaires :

Au 31 décembre 2007, OFI Private Equity Capital ne détient plus que des OPCVM monétaires. (31 % du portefeuille¹). Le risque de taux est donc minime.

Afin de calculer ce risque de taux, OFI Private Equity Capital considère :

- le risque de taux maximal affiché par le gérant, en utilisant les fourchettes de sensibilité du prospectus de chaque fonds concerné,
- le pourcentage de détention d'OFI Private Equity Capital dans chaque fonds.

La formule utilisée est la suivante : Risque de Taux = Valeur Boursière * % du portefeuille* Sensibilité maximum. Le tableau ci-dessous présente ce calcul pour OFI Private Equity Capital au 31 décembre 2007.

ISIN	Classification	Libellé	Détenteur	Valorisation au 31 décembre 2007	% du portefeuille	Fourchette sensibilité	Risque de taux
FR0010221093	OPCVM MONETAIRES	SGAM AI MONEY + 2	OPEC	11 006	9,55%	0 0,5	5
FR0000008997	OPCVM MONETAIRES	OFI TRESOR	OPEC	24 536	21,29%	0 0,5	26
FR0000008997	OPCVM MONETAIRES	OFI TRESOR	FCPR OFI PEC 1	2 514	2,18%	0 0,5	0
		TOTAL		38 057	30,85%		31

¹ Hors OPCVM détenus par les filiales (6 M€)

Une hausse de 1% des taux engendrerait une baisse de valeur de 31 K€ du portefeuille d'OFI Private Equity Capital.

Obligations non cotées détenus au travers du FCPR OFI PEC 1 :

Une modification des taux de marché (largement plus faibles que le TRI attendus sur chaque titre) de 1 % n'aura qu'un impact faible sur la valorisation des titres obligataires non cotés détenus.

Le risque est donc résiduel et porte sur les taux d'intérêt appliqués pour les réinvestissements des flux de coupons et de remboursements (risque de trésorerie).

5.7.6.2 *Au passif du bilan*

Le 7 septembre 2007, OFI Private Equity Capital a contracté auprès de la Société Générale un crédit d'emprunt d'un montant maximal de 15 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, la Société n'avait pas tiré sur cette ligne d'emprunt. Il n'y a donc pas de risque de taux.

Concernant les filiales consolidées dont les dettes apparaissent au bilan d'OFI Private Equity Capital :

Le risque de taux est couvert au niveau de Financière de SIAM. Un contrat d'échange d'intérêt a été signé le 4 décembre 2006 pour 100 % (50% de cette dette est capée à 3,95% et 50% est capée à 3,95% avec une barrière désactivante à 5%).

Pour Financière Aigle 1 et 2 et IMV Technologies, le risque porte sur 25 % de la dette senior, les 3/4 étant couvert par un swap de taux (SWAP Euribor - Taux fixe 4,40 % - 4,48%), ainsi que sur la dette mezzanine de Financière Aigle 2.

Les dettes financières contractées au sein de Financière Fiméga sont à taux fixe.

5.7.7 **Le risque de crédit**

Le risque de crédit se définit comme l'impact qu'auraient des défaillances des contreparties sur les flux futurs d'entrées ou de sorties de trésorerie en fonction des actifs financiers détenus.

Ce risque est désormais localisé dans le FCPR OFI PEC 1. Les OBSA acquises sur l'année 2006 et en 2007 concernant les investissements dans Crédirec (1,018 M€), MSH (2,550 M€), Groupe Bertrand (1,500 M€), Financière de Siam (4,968 M€), Financière Aigle 1 (4,923 M€) et Financière Aigle 2 (5,217 M€), et Financière Fiméga (7,790 M€) ne présentent pas de risque de crédit significatif.

Chaque filiale opérationnelle a mis en place une politique de suivi de son risque crédit client, et les créances pour lesquelles il existe un risque font l'objet d'une dépréciation. A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

5.7.8 Le risque de Change

OFI Private Equity Capital détient dans son portefeuille de private equity des investissements uniquement libellés en euros. Un compte bancaire de trésorerie, lié à la cession de Crescendo III et IV en septembre 2007 est libellé en dollars américains.

Au 31 décembre 2007, la proportion du portefeuille d'OFI Private Equity Capital en devises se présente de la manière suivante, l'actif libellé en dollars américains s'élevant à environ 1,1 millions d'euros :

En % de la valeur boursière du portefeuille	
Euros	[99,05] %
USD	[0,95] %

L'actif libellé en dollars des Etats-Unis s'élève à 1 089 K€ (1 022 K€ au 31/12/06). Aucune couverture de change n'est mise en place.

La stratégie d'OFI Private Equity tend à éviter d'exposer la Société à des devises autres que l'euro.

OFI Private Equity Capital investit principalement dans des sociétés françaises, mais qui ont pour la plupart des activités significatives hors de France, et dans certains cas, hors de la zone euro. Ces sociétés gèrent directement leurs activités en tenant compte de l'exposition à des devises autres que l'euro, notamment la livre sterling et le dollar américain.

Concernant les filiales consolidées par OFI Private Equity Capital :

- IMV Technologies est exposée aux effets de change sur la roupie indienne (sur environ 2 M€ de CA - risque limité) et sur l'USD (sur environ 15 M USD - risque plus significatif). En ce qui concerne l'USD des couvertures de change sont régulièrement mises en place avec une échéance moyenne de 3 mois, ce qui limite partiellement le risque sur les remontées de flux (créances ou dividendes) de la filiale US.
- Siem Supranite est principalement exposée au risque de change GBP compte tenu de son approvisionnement effectué principalement auprès de Flexitallic. Aucune couverture de change n'a été mise en place et l'entreprise achète au comptant des devises pour régler ses fournisseurs.

5.8 Engagements hors bilan

5.8.1 Locations financement

Le Groupe IMV Technologies est engagé dans un contrat de crédit bail immobilier portant sur une partie de ses locaux d'exploitation en France.

Le Groupe Grand Sud a contracté des contrats de crédit baux portant essentiellement sur son matériel informatique.

Les données relatives à ces contrats de crédit baux sont présentées ci-dessous :

En K€	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total 31/12/07
Loyers	268	395		663
Montant résiduel de la dette				625
VNC des biens				1 466

5.8.2 Autres engagements

Option Auto Escape

La société ESCAPE VOYAGES HOLDING devenue Auto Escape, dont la société OFI PEC détient des titres, a été introduite en bourse en janvier 2007. Selon la convention comportant option d'achat signée le 29 décembre 2006, le dirigeant de la société s'est engagé à verser à la société OFI PEC la somme de 24 444 € représentant son option d'achat en cas d'introduction en bourse.

Cette option, dont le versement est intervenu en 2007, confère le droit au dirigeant d'acquérir un nombre de valeurs mobilières déterminé en fonction du niveau de performance obtenu par la société OFI PEC lors de la cession de ses valeurs mobilières, avant exercice de l'option par le dirigeant.

Après l'introduction en bourse de la société, l'option peut être exercée par le dirigeant de manière anticipée et partielle. Au 31 décembre 2007, le dirigeant n'a pas exercé son option, mais toutes les conditions étant respectées, le 11 janvier 2008, le dirigeant a demandé aux investisseurs le versement d'un acompte représentant une somme de 85 555.11€ pour le FCPR OFI PEC 1.

Les investisseurs s'acquitteront de cette dette au cours du 1er semestre 2008. Un remboursement de cette avance faite par le FCPR OFI PEC 1 sera alors effectué par la SCA OFI PEC au prorata de son engagement.

Complément de prix Groupe Grand Sud

Des compléments de prix sont dus par Financière FIMEGA au titre de l'acquisition du Groupe Grand Sud :

- un complément de prix fixe de 106 000 € à verser le 28/02/08. Cette dette est inscrite dans les comptes.
- un complément de prix de 1 532 800 € à verser au management opérationnel si la marge brute sur prix de revient des activités de négoce de gros hors ventes d'emballages et de fournitures des sociétés Grand Sud Diffusion et Soho Diffusion est supérieure à 9 423 995 € entre le 01/03/07 et le 30/06/08. Si la marge n'est pas atteinte, le complément de prix est révisé à hauteur de 1€ de pris pour 1€ de marge manquante.
- Un complément de prix de 0,325 € pour tout euro de marge supplémentaire par rapport à 9 423 955 € à verser à C. CHAPUT, JF. CASCIO et F. CRETON si la marge brute sur prix de revient des activités de négoce de gros hors ventes d'emballages et de fournitures des sociétés Grand Sud Diffusion et Soho Diffusion est supérieure à 9 423 995 € entre le 01/03/07 et le 30/06/08.

Portage ABSA Financière Fiméga

Le 17 octobre 2007, le Groupe a souscrit 88 889 ABSA 07 R émises par Financière Fiméga. Ces ABSA sont portées par le Groupe au profit de certains managers du groupe Financière Fiméga. En effet, ces ABSA doivent être cédées par OFI PEC 1 à différents managers du groupe Financière Fiméga dans les conditions suivantes :

- cession dans un délai de 6 mois à compter du 17/10/07 : prix de 1,125 € par ABSA
- cession entre 6 et 12 mois à compter du 17/10/07 : prix de 1,18125 € par ABSA

Si l'option d'achat offerte aux managers n'a pas été exercée dans les 12 mois suivant le 17 octobre 2007, c'est la société KARDIANI SA qui en bénéficiera pendant 3 mois. Elle pourra racheter les ABSA au prix unitaire de 1,18125 € ou uniquement les BSA au prix unitaire de 0,13125 €. À l'expiration de ce délai, KARDIANI devra exercer l'option d'achat portant sur les BSA 07 et le FCPR OFI PEC 1 conservera les actions.

5.8.3 Parties liées

La MACIF détient 51,76 % du capital de la société OFI PEC.

OFI Private Equity Capital est une société d'investissement dont le Gérant est OFI Private Equity. Cette dernière facture au Groupe OFI PEC des commissions de gestion, des honoraires et des frais sur les opérations effectuées par le Groupe.

Au 31 décembre 2007, les soldes inscrits au bilan et au compte de résultat consolidés relatifs aux entreprises liées sont les suivants :

En K€	Macif	OFI PE	Total 31/12/07
<i>Créances et dettes avec les parties liées</i>			
Créances client		961	961
Dettes fournisseurs	42		42
<i>Produits et charges avec les parties liées</i>			
Revenus des activités ordinaires		1 430	1 430
Autres achats et charges externes	42	3 783	3 825
Charge d'intérêts sur emprunts obligataires		60	60

5.8.4 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

5.8.4.1 Intérêts et rémunérations du gérant, des membres du conseil de surveillance et de l'associé commandité

Rémunération de la gérance

En application de l'article 17 des statuts de la Société, pour le premier exercice d'OFI Private Equity Capital sous sa forme de société en commandite par actions, la rémunération hors taxe annuelle de la gérance est égale à 50 000 euros, calculée prorata temporis à partir de la date de la transformation, soit le 23 avril 2007, jusqu'à la clôture de l'exercice. Elle peut être modifiée par les commanditaires en assemblée générale, sur proposition de l'associé commandité.

La rémunération de la gérance est payable semestriellement, le 15 janvier et le 15 juin de chaque année.

OFI Private Equity est par ailleurs la société de gestion du FCPR OFI PEC 1 et perçoit donc également à ce titre des frais de gestion.

Rémunération du Conseil de surveillance

En application de l'article 19 des statuts de la Société, il est alloué au Conseil de surveillance une rémunération annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale ordinaire annuelle des commanditaires sans qu'il soit besoin de recueillir l'accord de l'associé commandité.

Au titre de l'exercice 2007, le montant des jetons de présence alloués s'élève à 16 000 euros. Le Conseil d'administration du 23 avril 2007 a décidé de répartir une partie des jetons de présence (4 953 euros) entre les administrateurs pour la période précédant la transformation de la Société, soit entre le 1er janvier et 23 avril 2007 comme suit : 50 % pour le Président et le solde réparti de façon égalitaire entre les administrateurs.

Il a été décidé lors du Conseil de surveillance du 12 février 2008 que le solde (11 047 euros) serait réparti de façon égalitaire entre chacun de ses huit membres, soit 1 380,88 euros par membre.

(en euros)	Jetons de présence versés au titre de l'exercice clos le 31/12/2007
Jean-Philippe Richaud	3 857,39
MACIF	2 000,00
MUTAVIE	2 000,00
Assurance Mutuelle des Fonctionnaires	2 000,00
Jean Simonnet	2 000,00
Jean-Luc Bret	1 380,87
Gérard Jeulin	1 380,87
Benoit Battistelli	1 380,87
TOTAL	16 000,00

Au titre de l'exercice 2006 et avant transformation de la Société, il a été versé aux membres du conseil d'administration des jetons de présence pour un montant global de 16 000 euros.

En dehors de ce qui est présenté ci-dessus, les mandataires sociaux de la Société n'ont perçu aucune rémunération d'OFI Private Equity Capital.

Rémunération de l'associé commandité

En application des accords intervenus entre la Société et son associé commandité, OFI PE Commandité, la rémunération de celle-ci est composée de : (i) 0,50 % du résultat net d'OFI Private Equity Capital et (ii) 30 % du carried interest de 20 % (soit 6 %) représentant la part de carried interest revenant à OFI PE Commandité.

Au titre de l'exercice 2007, la rémunération de l'associé commandité s'élève à 30 198 euros, liés à la quote-part du résultat net social 2007 de la Société.

5.8.4.2 Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Il n'existe pas d'avantage lié au départ ou à la retraite du Gérant ou des membres du Conseil de surveillance.

5.9 Synthèse processus de valorisation

5.9.1 Introduction

La méthodologie de valorisation décrite pour la clôture au 31 décembre 2006 a été appliquée au 31 décembre 2007 pour le portefeuille d'OFI Private Equity Capital, détenu en direct ou au travers du FCPR OFI PEC 1 (« Le portefeuille »).

L'objectif de ce processus de valorisation est la recherche de la juste valeur de chacune des participations du portefeuille, en conformité avec les préconisations de l'AFIC-EVCA telles que décrites dans son guide 2005, amendé en 2006 (Guide international d'évaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque).

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif peut être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale (Guide AFIC-EVCA 2006).

L'AFIC-EVCA préconise de ne pas réévaluer les participations dans la première année suivant leur acquisition. Au-delà de cette période, les critères présentés en 5.9.3 sont appliqués.

5.9.2 Valorisation des investissements non cotés

Deux étapes sont nécessaires pour aboutir à la valorisation de titres non cotés :

- Valorisation de la société (ou entité économique) ;
- Valorisation de la participation détenue par OFI Private Equity Capital (via ses FCPR) dans la société, au travers des titres détenus (actions, obligations convertibles, Obligation à Bon de Souscription d'Actions...)

5.9.3 Valorisation intrinsèque des entités économiques non cotées

Quatre critères sont préconisés par l'EVCA-AFIC pour parvenir à une valorisation. Ils sont présentés par ordre de préférence de priorité : si le critère n°1 est pertinent, il est utilisé pour valoriser la société et les autres critères sont abandonnés. Si le critère n°1 n'est pas pertinent, le critère n°2 est étudié. Tous les critères sont ainsi étudiés jusqu'à la détermination du plus pertinent.

5.9.3.1 Critère n°1 : Référence à une transaction récente et significative sur les titres de capital (Prix d'un Investissement récent)

Cette méthode s'applique dans le cas d'une opération récente sur le capital de la société cible, avec un tiers extérieur ou lors d'une transaction significative sur les titres de la cible. Les fonds propres de l'entité sont alors valorisés en tenant compte des caractéristiques de cette opération.

Le contexte de la transaction peut être étudié plus en détail afin de s'assurer qu'il est représentatif de la juste valeur.

5.9.3.2 Critère n°2 : Utilisation des critères de valorisation propres à l'entité (Multiple)

Cette méthodologie requiert dans un premier temps de déterminer les critères financiers de valorisation : Chiffre d'Affaires, Excédent brut d'exploitation ou Résultat d'exploitation par exemple. Le choix des critères est déterminé, lors de la première valorisation, en fonction de l'activité de l'entreprise.

Les valorisations sont recalculées à partir des critères financiers retenus, en se basant sur les dernières données financières disponibles. Le multiple d'entrée peut être remplacé par un autre plus pertinent, notamment après comparaison avec des multiples d'entreprises comparables cotées ou sur la base de multiples de transactions récentes d'entreprises comparables. Pour tenir compte d'aspects conjoncturels spécifiques, il peut être fait référence aux résultats de l'exercice précédent.

Les coefficients de valorisation sont utilisés afin de valoriser les sociétés d'exploitation. Dans le cas de montages de type LBO ou lorsqu'il s'agit de groupes de sociétés, et en l'absence d'éléments consolidés, la société de référence pour l'investisseur est la société holding. Nous considérons que cette dernière est pure dans tous les cas, c'est à dire qu'elle ne possède qu'un actif potentiellement générateur de richesse : la participation qu'elle détient dans sa filiale. Tous les autres actifs détenus peuvent être appréhendés pour leur valeur patrimoniale. La méthode de l'Actif net comptable corrigé est ainsi retenue pour valoriser la société holding.

5.9.3.3 Critère n°3 : Avancée du business plan (es pérance de flux de trésorerie)

Lorsque le développement de l'entreprise ne permet pas la détermination de critères objectifs ou lorsque les critères déterminés initialement ne sont plus représentatifs du potentiel de l'entreprise, une approche par « Avancée du Business Plan » permet de valoriser cette catégorie d'entreprise constituée d'entités économiques saines.

Ce critère peut aussi être utilisé lorsqu'une situation de crise est détectée (pertes successives, tensions de trésorerie, événements significatifs, ...), nous privilégions alors l'approche dite de « l'espérance des flux financiers ».

Il s'agit d'un raisonnement en termes d'espérance de flux financiers raisonnablement envisageables dans un avenir proche pour le détenteur de titre de capital de cette entreprise.

5.9.3.4 Critère N°4 : Référence sectorielle :

Certains secteurs disposent de leurs propres critères d'évaluation, tels que le « prix par lit » pour les exploitants de centres de soin ou encore le « prix par abonné » pour les câblo-opérateurs. Ces critères sectoriels reposent souvent sur l'hypothèse que les investisseurs font l'acquisition d'un chiffre d'affaires ou d'une part de marché, et que la rentabilité s'écarte peu de celle des sociétés du même secteur. Cette méthode n'est pas appliquée actuellement dans la mesure où aucun des investissements en portefeuille à ce jour ne le justifie.

5.9.4 Valorisation des titres détenus dans les entités économiques non cotées

La diversité des formes d'intervention conduit à valoriser l'investissement dans l'entité économique selon une articulation précise. Les titres de dettes répondent à des sous-jacents techniques différents de ceux des titres de capital. Le manque de liquidité peut amener à corriger la valeur calculée. Les conventions entre actionnaires peuvent comporter des clauses de rétrocession de plus ou moins values dont la portée doit être analysée.

5.9.4.1 Valorisation des titres de dette

Lorsque l'intérêt financier direct, les clauses du pacte d'actionnaires et les contraintes légales le permettent, les instruments de dette donnant à terme un accès automatique au capital sont valorisés comme les fonds propres pour leur composante de fonds propres.

La valeur des autres titres de dette, ou la part de dette des instruments donnant à terme un accès automatique au capital, correspond au prix que proposerait un acquéreur pour un investissement de cette classe de risque. Dans la majorité des cas, il s'agit du nominal du titre augmenté des intérêts courus (à partir d'un certain niveau de risque, la créance détenue peut être jugée dégradée ou non négociable et subir une décote).

5.9.4.2 Liquidité

La valorisation des investissements peut être diminuée pour refléter l'absence de liquidités des titres du fait de :

- l'activité de Capital Investissement, par nature non cotée et peu liquide ;
- circonstances particulières ou internes (« lock up », faible protection par le pacte d'actionnaires, pouvoir dans les décisions stratégiques, pouvoir de cession, ...)
- circonstances de marchés.

La décote éventuelle est, sauf circonstances exceptionnelles, comprise entre 10 et 30%, et appliquée par paliers de 5%.

5.9.4.3 Valorisation des BSA

La répartition de la valeur d'entreprise reflète les montants respectifs qui reviennent à chaque porteur d'instrument financier dans l'hypothèse d'une cession à la date de clôture. Les titres donnant accès au capital, prenant généralement la forme de bons de souscription d'actions ("BSA"), sont examinés régulièrement afin d'évaluer leur probabilité d'exercice et l'impact éventuel sur la valeur de l'investissement. A chaque date de clôture, la probabilité d'exercice des droits est déterminée en comparant le coût d'exercice au produit escompté en cas d'exercice. Si le produit escompté est supérieur au coût d'exercice, il est supposé que les droits seront exercés. L'estimation repose sur un capital totalement dilué dans lequel tous les droits ayant intérêt à être exercés le seront, et les événements donnant accès au capital sous certaines conditions se produiront. La trésorerie supplémentaire résultant du prix d'exercice des options est également prise en compte dans l'évaluation.

5.9.4.4 *Autres clauses des pactes d'actionnaires (rétrocession de plus-values)*

La valeur de l'investissement (titres d'associés et de créanciers) appréhendée jusqu'à présent représente la valeur économique des titres détenus par les financiers indépendamment de la performance potentielle réalisable. La détermination de cette performance potentielle permet d'ajuster la valeur de l'investissement en fonction de certaines clauses du pacte d'actionnaires.

La clause d'ajustement de valeur présente dans certains pactes d'actionnaires a pour but de déterminer des seuils de TRI au delà et en deçà desquels une rétrocession d'une partie de la plus ou moins value réalisée est envisagée. La mise en œuvre de cette clause suppose une cession de l'investissement immédiate. La rétrocession en valeur est affectée à la valeur de l'investissement en fonds propres.

5.9.5 **Valorisation des investissements cotés ou des investissements dans des entités placées en titres cotés**

5.9.5.1 *Titres cotés*

Les titres cotés seront valorisés au prix du marché (cours de clôture), si le marché est dit actif c'est-à-dire s'il est possible d'obtenir sans délai et de manière régulière une cotation de la part d'une bourse de valeur ou d'un intermédiaire dans le cadre d'un volume de transactions significatif.

La valorisation des titres cotés peut être diminuée pour refléter l'absence ou le manque de liquidités des titres du fait de circonstances particulières telles que des «lock up» ou de contraintes légales ou réglementaires.

5.9.5.2 *Fonds et OPCVM classiques*

Les OPCVM à vocation générale sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date de clôture.

5.9.5.3 *FCPR (hors FCPR OFI PEC 1)*

Les FCPR sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue, éventuellement ajustée pour tenir compte des facteurs de risque des investissements sous-jacents.

Par ailleurs, les mouvements d'appels de tranche et de distribution intervenus entre la date à laquelle la valeur liquidative a été calculée et la date de clôture sont pris en compte dans l'établissement de la valeur liquidative ajustée.

5.10 Événements postérieurs à la clôture

Le 29 janvier 2008, la Société IMV Technologies a réalisé une augmentation de capital de 0,89 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de l'activité de matériel d'insémination porcine de Gènes Diffusion. Cet accord s'inscrit dans le cadre d'un projet plus global de partenariat entre IMV Technologies et Gènes Diffusion qui devrait permettre le développement de nouvelles applications dans le domaine de l'insémination animale. Gènes Diffusion, coopérative d'élevage, est le spécialiste de la génétique et de la reproduction animale dans les espèces bovine, porcine, équine et lapine. L'activité de matériel d'insémination porcine, cible de l'acquisition, réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 5,0 M€. A l'issue de cette opération, la participation du Groupe dans Financière Aigle 1 est ramenée de 73,03 % à 66,45 %.

Le 31 janvier 2008, afin d'associer Monsieur CASSOU au plan de développement du groupe IMV Technologies, le FCPR OFI PEC 1 a cédé à Monsieur CASSOU une partie des investissements qu'elle a réalisés dans Financière Aigle 1 et Financière Aigle 2. A l'issue de cette cession, la participation du Groupe dans Financière Aigle 1 est ramenée de 66,45 % à 64,81 %.

Le 20 mars 2008, OFI Private Equity Capital a annoncé son entrée en négociations exclusives avec Jean-Louis Detry, président du conseil de surveillance de la société Léon de Bruxelles, et Michel Morin, président du directoire, en vue d'acquérir leur participation de 26,70 % dans le capital de Léon de Bruxelles au prix de 10,90 euros par action. En parallèle, OFI Private Equity Capital a également ouvert des négociations exclusives avec la société Pléiade Investissement en vue de l'acquisition de sa participation de 11,43 % dans le capital de Léon de Bruxelles au prix de 10,90 euros par action également. Après la réalisation de l'acquisition de ces blocs et l'obtention des autorisations de concurrence, la holding de reprise contrôlée par OFI Private Equity Capital devrait déposer auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat (OPA) sur le solde des titres de Léon de Bruxelles au prix de 10,90 euros par action, suivie d'un retrait obligatoire. La transaction valorisera 100 % du capital de Léon de Bruxelles à 64,9 millions d'euros. Le prix de 10,90 euros par action représentera une prime de 38,7 % par rapport au cours de clôture du 19 mars 2008 et de 35,1 % par rapport à la moyenne des trois derniers mois.

Le 25 mars 2008, le FCPR OFI PEC 1 a cédé sa participation dans Groupe Bertrand au FCPR Capzanine pour un montant de 1,7 M€, ce qui représente l'intégralité de la valeur nominale de l'investissement ainsi que les intérêts courus jusqu'à la date de la cession. Il est rappelé que OFI Private Equity Capital avait investi 1,5 M€ en mezzanine senior à l'occasion du LBO primaire de Groupe Bertrand en juin 2006.

Le 26 mars 2008, le FCPR OFI PEC 1 a versé au dirigeant d'Auto Escape le versement d'un acompte représentant une somme de 85 555.11€ comme évoqué dans la Section 5.8.2. Un remboursement de cette avance faite par le FCPR OFI PEC 1 a été effectué par la SCA OFI Private Equity Capital au prorata de son engagement.

6 Informations financières Pro Forma

Conformément à l'instruction AMF n°2007-05 du 2 octobre 2007 relative à la présentation des informations financières pro forma, l'information pro forma est présentée dans l'annexe des comptes consolidés.

Les informations financières 2007 présentées dans l'annexe sont des informations financières pro forma établies en application de l'article 222-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers indiquant qu'en cas de changement de périmètre ayant un impact sur les comptes supérieur à 25%, une information financière pro forma doit être présentée sur l'exercice au cours duquel ce changement de périmètre a eu lieu.

L'information financière pro forma est présentée à des fins de comparabilité comme si les opérations d'acquisitions décrites ci-dessous étaient effectivement intervenues à la date retenue pour l'élaboration des comptes pro forma. Elle a pour vocation de traduire l'effet sur l'information financière historique de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle, des prises de participation réalisées au cours de la période.

De ce fait, les informations financières pro forma sont établies à titre indicatif et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si les opérations étaient survenues à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Les comptes pro forma intègrent les variations de périmètres intervenues au cours de l'exercice 2007 et qui sont indiquées dans les différentes notes annexes (note 5.3.1 notamment). Ces variations comprennent les prises de participation dans les groupes : Financière de Siam, IMV Technologies, Grand Sud et dans la société américaine The Flexitallic Group, Inc.

Ces opérations ont été retraitées dans les comptes consolidés pro forma comme si elles avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2007.

6.1 Compte de résultat Pro Forma

	31/12/2007 publié	Ajustements	2007 PRO FORMA
REVENUS DES ACTIVITES ORDINAIRES	52 830	96 036	148 866
Autres produits et charges de l'activité	9 381	88	9 469
Autres achats et charges externes	-50 187	-84 163	-134 350
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	12 024	11 961	23 985
Autres produits et charges opérationnels	-2 035	-105	-2 140
RESULTAT OPERATIONNEL	9 989	11 856	21 845
Coût de l'endettement financier net	-5 495	-10 666	-16 161
Autres produits et charges financiers	-601	538	-63
Quote-part dans les résultats des participations associées	43	-43	166
Impôts sur les résultats	-930	-1 687	-2 617
RESULTAT	3 006	165	3 171
* Attribuable au groupe	4 010		3 762
* Attribuable aux minoritaires	-1 004		-591
* Résultat net par action	0,68		0,64
* Résultat net dilué par action	0,68		0,64

6.2 Notes annexes au compte de résultat Pro Forma

6.2.1 Informations utilisées pour l'établissement du compte de résultat pro forma

La base d'établissement de l'information pro forma est constituée par la combinaison des éléments suivants :

- le compte de résultat consolidé OFI PEC et OFI PEC 1 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ;
- le compte de résultat consolidé non audité du groupe Financière de Siam pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 (incluant celui du sous groupe FGI Acquisition Corp.);
- le compte de résultat consolidé du groupe Financière Aigle 1 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ;
- le compte de résultat consolidé du groupe Financière Fiméga pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ;

6.2.2 Principes comptables

Les informations financières pro forma ont été établies en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne et publié par l'IASB au 31 décembre 2007 et appliqué par le Groupe OFI PEC pour l'établissement de ses comptes consolidés clos au 31 décembre 2007. Ces principes et méthodes comptables sont décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

6.2.3 Conventions d'établissement du compte de résultat pro forma

Pour l'établissement du compte de résultat consolidé pro forma, les modalités suivantes ont été adoptées :

- comptabilisation de l'endettement ayant permis l'acquisition des titres au 1^{er} janvier et comptabilisation de la charge financière afférente ;
- comptabilisation de l'écart d'acquisition au 1^{er} janvier sur la base de son montant déterminé à la date d'entrée dans le périmètre et comptabilisation de la charge d'amortissement relative aux actifs amortissables auxquels l'écart d'acquisition a été affecté ; Néanmoins, comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, l'affectation de certains écarts d'acquisition est en cours de finalisation compte tenu du délai d'affectation de 12 mois accordé en normes IFRS.
- Fiscalisation des retraitements de l'exercice 2007 à un taux de 33,1/3 %.

L'information financière pro forma intègre uniquement la variation de périmètre résultant de l'acquisition des groupes précités et n'anticipe par ailleurs aucune évolution du périmètre du nouveau Groupe, liée à des acquisitions ou des cessions annoncées.